

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(32^e SEANCE)

COMPTÉ RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 29 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LAGORCE

1. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3237).

Services du Premier ministre (suite).

VI. — Industries agricoles et alimentaires.

M. Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Delprat, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Mermaz,
René Benoit,
Chaminade,
Le Drian,
Cellard.

MM. Debatisse, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des industries agricoles et alimentaires; Chaminade, Le Drian.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de: MM. Mayoud, Hamel, Francis Geng, Morellon, Goasduff, Longuet.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 3251).

★ (1 f.)

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 3251).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3251).

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LAGORCE,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1981
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite).

VI. — Industries agricoles et alimentaires.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre, concernant les industries agricoles et alimentaires.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, chargé des industries agricoles et alimentaires, mesdames, messieurs, c'est dans des conditions un peu particulières que je suis amené aujourd'hui à présenter devant vous le projet de budget du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires.

Vous savez, en effet, que mon collègue Rémy Montagne, qui avait été désigné comme rapporteur de ces crédits lors de la création du secrétariat d'Etat et qui les avait d'ailleurs présentés devant la commission des finances, a, depuis, été appelé au Gouvernement.

J'ai donc été dans l'obligation de me mettre au courant en quelques jours, mais j'ai, bien entendu, pour ce premier rapport, conservé l'essentiel de ce qui avait déjà été préparé par mon prédécesseur, dont je partage pratiquement toutes les positions sur ce sujet.

Ce rapport a d'ailleurs eu une existence mouvementée. Créé il y a quelques années lors de la naissance d'un secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires, il avait ensuite disparu en même temps que ce dernier. Il reparait aujourd'hui, et je souhaite, comme pour le secrétariat d'Etat lui-même, que ce soit de façon définitive, car j'estime qu'il s'agit là d'un domaine essentiel pour notre économie.

Cette affirmation peut surprendre, car on ignore encore bien souvent la place prise par les industries agro-alimentaires et, surtout, la place qu'elles devraient prendre.

Deuxième secteur de notre économie, juste après le bâtiment et les travaux publics, les industries agro-alimentaires ont réalisé, l'an dernier, plus de 200 milliards de chiffre d'affaires, employé près de 400 000 personnes et investi pour 5,7 milliards de francs. Il ne s'agit pas, loin s'en faut, d'une activité marginale, mais, au contraire, d'un des points d'appui les plus sûrs de notre développement économique.

L'avenir de notre agriculture dépend aussi de l'expansion de ces industries qui transforment, d'ores et déjà, plus de la moitié de notre production agricole.

Ces quelques chiffres pourraient laisser penser que tout va pour le mieux. La création d'un secrétariat d'Etat spécialisé suffit, à elle seule, à faire comprendre qu'il n'en est rien et qu'un effort important doit être conduit dans ce domaine. Telle est votre tâche, monsieur le secrétaire d'Etat. Pour reprendre une de vos expressions, le score n'est pas déshonorant, mais les résultats restent très en deçà de nos possibilités et masquent de graves faiblesses.

Les bons résultats qui devraient être atteints cette année par nos exportations agro-alimentaires — un solde positif de 15 milliards de francs — ne doivent pas faire oublier que des efforts importants restent à accomplir et que l'Etat ne peut se désintéresser de ce secteur.

S'il est vrai que l'objectif — 20 milliards d'exportation — avait été placé un peu haut par le Gouvernement, il y a peu de temps, des progrès substantiels restent possibles et nécessaires. La rentabilité des industries agro-alimentaires françaises reste faible, même si la libération des prix a permis de reconstituer les trésoreries.

Conséquence de cette faible rentabilité, les efforts d'investissements restent, en général, inférieurs à ceux de nos principaux concurrents, alors que la compétition internationale conduit à bouleverser peu à peu les méthodes de production qui deviennent, pour répondre aux besoins des consommateurs, de plus en plus élaborées.

Déjà plusieurs secteurs des industries agro-alimentaires françaises sont contrôlés par des groupes étrangers, et ce sont malheureusement ceux où la rentabilité est en général supérieure à la moyenne.

De même, une analyse plus précise de la structure de nos exportations fait apparaître une faiblesse certaine de notre production agro-alimentaire.

Les exportations françaises sont encore, pour une moyenne part, constituées de produits agricoles bruts ou peu transformés. Nos positions sont beaucoup plus faibles sur les produits dits de seconde transformation puisque nous étions, en 1979, déficitaires sur des postes tels que les préparations de viandes et de poissons pour 604 millions, les aliments pour animaux, dans des proportions considérables, pour 1 670 millions, les préparations de fruits et de légumes pour 191 millions ou les chocolats et préparations pour 424 millions.

Il est anormal et coûteux pour notre économie que nous importions en grande quantité des produits élaborés qui ont été fabriqués en partie à l'aide de matières premières provenant de notre pays.

La reconquête de certains de nos marchés intérieurs doit être un des objectifs prioritaires, et je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous apportiez quelques précisions sur ce que vous comptez faire pour conforter notre secteur des industries de seconde transformation.

Alors que les aides publiques ont, pendant longtemps, emprunté le canal de la prime d'orientation agricole, on s'oriente depuis peu — c'est une novation importante qui remonte à votre prise de fonctions — vers des actions plus précises, moins automatiques, et surtout plus efficaces. En effet, la prime d'orientation agricole, il faut bien le reconnaître, ne remplissait que très imparfaitement les objectifs qui lui étaient assignés.

C'est ainsi que peu à peu, est apparue l'idée de définir, avec les entreprises qui obtiennent déjà des résultats satisfaisants dans un secteur, les perspectives de leur développement à moyen terme, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation, puis d'évaluer les besoins de financement publics et privés qu'imposent la réalisation de ces objectifs et, enfin, de « contractualiser » les engagements, la firme intéressée s'obligeant par contrat, en contrepartie des aides reçues de l'Etat, à obtenir certains résultats économiques et financiers.

Les crédits du fonds d'intervention stratégique, qui financeraient cette année ces conventions, passeraient de 50 à 100 millions de francs, mais au sein d'une enveloppe globale qui ne progressera que de 10 p. 100, ce qui entraînera une grave réduction des dotations destinées à la prime d'orientation agricole.

Cette redistribution à l'intérieur de l'enveloppe globale me paraît tout à fait souhaitable. Mais, et j'insiste sur ce point, ne devrait-elle pas être accompagnée, dans un premier temps, de crédits suffisants pour la prime d'orientation agricole ? Et ne risque-t-on pas d'avoir une transition un peu trop brusque entre les deux systèmes ?

Douze conventions ont déjà été signées et sept sont actuellement mises au point. Vous serait-il possible, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous présenter un bilan rapide de cette réforme ?

Certes ces dossiers sont couverts par le secret commercial ; il n'est donc pas possible au Parlement d'exercer un contrôle détaillé et l'on ne peut citer dans cette enceinte des noms et des chiffres trop précis.

M. Louis Mexandeau. C'est bien dommage !

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial. Nous aimerions néanmoins savoir si les fonds publics utilisés l'ont été à juste titre et si les entreprises intéressées ont bien assumé les engagements auxquels elles avaient souscrit.

M. André Cellard. C'est bien la question !

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial. Vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, particulièrement au courant de ces questions et vous pouvez nous exposer les résultats obtenus.

Cette politique d'aide aux entreprises par le moyen du conventionnement devrait être un instrument efficace, et nous considérons qu'elle est fondamentale. Elle ne constitue cependant qu'un volet d'une politique globale plus ambitieuse des industries agro-alimentaires.

En matière de recherche, les crédits consacrés par les entreprises privées à ce secteur sont, en raison de la faible rentabilité

des industries agro-alimentaires, notamment insuffisants, surtout si on les compare aux efforts consentis par certains de nos concurrents, notamment anglais, allemands et néerlandais.

Vous disposerez pour la recherche publique de dix millions de francs en 1981 ; ce n'est certainement pas suffisant. Bien que la recherche agro-alimentaire dispose d'autres ressources de financement, un effort devra être entrepris pour assurer un nouveau développement.

Mais, pour que cette politique en faveur des industries agro-alimentaires prenne véritablement corps, il faudrait également que les structures publiques d'aide aux exportations soient renforcées. C'est pourquoi je vous pose deux questions : d'abord où en est la réforme de la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires, la S.O.P.E.X.A., et quelles ont été les conclusions de l'audit remis au Gouvernement sur cette société ? Cela relève certes autant de la compétence du ministre de l'agriculture que de la vôtre, mais nous aimerions connaître vos conclusions en ce qui concerne, notamment, les industries agricoles et alimentaires.

Ensuite, où en est la mise en place du fonds de promotion créé par la loi d'orientation agricole, auquel nous avons porté une particulière attention ? Nous souhaiterions en effet qu'il puisse servir très puissamment à l'expansion de notre industrie agricole et alimentaire.

Ce sont autant de questions sur lesquelles nous aimerions obtenir les informations les plus récentes et vos propres appréciations.

Nos principaux concurrents consentent, pour le développement de leurs ventes à l'étranger, des efforts infiniment supérieurs aux nôtres. Les Pays-Bas, par exemple, ont, depuis longtemps, affecté des sommes très importantes à cette action et aujourd'hui les résultats sont là : notre balance commerciale agro-alimentaire avec ce pays est déficitaire de 2,1 milliards de florins ; il est notre premier fournisseur, mais notre quatrième client seulement. Cela doit nous amener à réfléchir.

Il pourra vous sembler que nous attendons beaucoup de vous, monsieur le secrétaire d'Etat, et que vous êtes condamné à obtenir, avec de faibles moyens, des résultats spectaculaires. Votre tâche est lourde, nous n'en doutons pas, mais vous avez la chance d'œuvrer dans un domaine où des progrès substantiels peuvent être réalisés rapidement.

Vous avez contribué à la modernisation de notre agriculture en exerçant des fonctions professionnelles, nous nous en souvenons ; nous espérons désormais que vous réussirez à faire franchir une nouvelle étape à notre production industrielle alimentaire. Nous sommes condamnés à l'augmentation de nos exportations dans ce domaine ; ce n'est pas un choix, mais une obligation. Soyez certains que nous ne ménagerons pas nos encouragements et notre soutien à votre action en la matière (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Delprat, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Michel Delprat, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, pendant des décennies, la politique agricole de la France a paru se résumer à une politique des agriculteurs, privilégiant indiscutablement la production agricole au détriment de son utilisation industrielle.

La nécessité de conforter le secteur aval, pour améliorer les performances des produits agricoles et alimentaires français face à leurs concurrents étrangers, contribue aujourd'hui à la prise en considération par les pouvoirs publics des exigences de tous les partenaires des « filières » et à l'affirmation d'un intérêt particulier pour les industries agro-alimentaires, concrétisé par la nomination d'un secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Bien que l'opportunité de développer ce secteur ait été reconnue depuis un certain temps, la nomination au poste de secrétaire d'Etat d'un homme dont l'ardeur et le talent ont très longtemps servi l'agriculture...

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Michel Delprat, rapporteur pour avis. ...partenaire naturel des industries agro-alimentaires, mais aussi son antagoniste, apparaît comme la confirmation solennelle d'une priorité. On voudrait que les moyens matériels et humains soient à la hauteur des ambitions affichées.

L'examen du premier projet de budget de ce secrétariat d'Etat est l'occasion d'une réflexion sur l'état actuel de ces industries et des politiques mises en œuvre pour les soutenir.

En 1980, les industries agro-alimentaires ont une puissance qui n'est ni à la mesure de l'agriculture française ni à celle des ambitions qui lui sont assignées par les pouvoirs publics. C'est en effet, tout le monde le sait, une authentique force industrielle que l'on classe généralement au second rang après le bâtiment et les travaux publics, et qui transforme plus de 55 p. 100 de la production agricole. Dans la mesure où elle s'appuie sur la consommation des ménages qui est une base à la fois très solide et, beaucoup moins que d'autres, sensible aux aléas de la conjoncture, les fluctuations de la production y sont par conséquent bien moins marquées qu'ailleurs.

Notre pays est le troisième exportateur mondial de produits agricoles alimentaires, et le solde positif de sa balance commerciale dans ce domaine devrait dépasser 15 milliards de francs cette année. Cependant, chacun sait qu'à l'image de la structure des produits de nos exportations agricoles et alimentaires, la nature de ces ventes n'est pas satisfaisante. Elle se compose pour une part importante de produits faiblement élaborés, qui incorporent peu de travail réalisé en France. De plus, les exportations sont essentiellement réalisées par un très petit nombre d'entreprises : huit groupes puissants et structurés en assurent les neuf dixièmes.

Sur les 4 000 entreprises qui emploient plus de dix salariés, seulement 3 p. 100 en comptent plus de 500 et réalisent 40 p. 100 du chiffre d'affaires pour 50 p. 100 de la valeur ajoutée.

Globalement, l'industrie agro-alimentaire apparaît donc comme un secteur à rentabilité modeste, dont les capacités de développement ont été gênées par la modicité des marges et par les problèmes de financement. De ce fait, l'appareil productif a vieilli, et sa capacité de concurrence s'est affaiblie. Ainsi se dessine sous nos yeux l'image d'une branche industrielle extrêmement diversifiée, d'un bataillon d'entreprises, qu'il n'est ni possible ni souhaitable de faire marcher au même pas. Cela implique que la politique industrielle soit éminemment sélective dans l'intérêt de ceux auxquels elle s'adresse, et pour le meilleur usage des deniers publics.

Si l'on ajoute à ces remarques que le développement de ces industries est lié à l'aménagement du territoire et aux zones de production, il est compréhensible que l'on ne puisse s'en tenir à des considérations purement économiques pour choisir les objectifs et les actions à mener.

Comment expliquer que, solidement appuyées sur une agriculture puissante, jouissant d'un marché important, héritières de traditions gastronomiques et culinaires remarquables, les industries agro-alimentaires ne jouent pas un rôle plus important dans notre économie. C'est bien entendu là que réside le paradoxe.

La politique agricole a été essentiellement, je le répète, une politique au service des agriculteurs ; elle ne prenait pas suffisamment en compte le fait qu'au fur et à mesure du développement des productions, une part croissante de celles-ci serait et devrait être transformée.

L'existence d'un vaste marché intérieur et nos traditions gastronomiques ont malheureusement plutôt eu un effet dissuasif sur le désir de mener une stratégie de conquête des marchés extérieurs. En France, comme dans d'autres pays, la puissance des industries agro-alimentaires n'est donc pas directement liée à celle de l'agriculture. Pour illustrer ce propos, il suffit de citer le rôle éminent que jouent dans ce secteur l'Angleterre et la Hollande.

Si l'on ajoute aux relations difficiles entre producteurs et transformateurs la « guerre de religion » larvée qui oppose à l'intérieur même de ces industries un secteur privé réalisant 75 p. 100 du chiffre d'affaires de la branche et la coopération, on voit que tout cela n'a pas contribué à faciliter le développement harmonieux de l'agro-alimentaire.

Enfin, d'une certaine manière, au cours de ces quinze dernières années, l'évolution en matière de distribution, avec le poids des grandes surfaces et de leurs centrales d'approvisionnement, a créé en aval un contre-pouvoir particulièrement efficace, et beaucoup des griefs émis à l'encontre de ces distributeurs sont fondés : produits sans marque ; manque total de fidélité aux fournisseurs ; délais de paiement à rallonge et ristournes diverses, toutes pratiques ayant empêché les entreprises de reconstituer leurs marges comme elles espéraient le

faire après la levée du contrôle des prix et ayant, de ce fait, perpétué leurs problèmes de rentabilité et de financement.

Sans doute ne faut-il pas non plus exagérer le phénomène, car certaines entreprises agro-alimentaires ont des parts de marchés très notablement supérieures à celles des distributeurs. Et, sur le fond, il est bien évident que, si l'on veut qu'une concurrence réelle et efficace pour le consommateur existe, elle ne doit pas s'effectuer « à l'amiable » et ressembler à une entente.

L'originalité des mesures mises en œuvre devrait permettre qu'elles ne puissent se contrarier, et je suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est cette liaison entre production et industrie, secteurs privé et coopératif, qui devrait être une de vos missions essentielles.

En dehors des aides et soutiens de l'Etat apparus petit à petit dans les divers plans successifs, le VIII^e Plan, dans le droit fil de la loi d'orientation agricole, devrait consacrer le rôle complémentaire de l'agriculture et de son aval.

Pour des raisons indiscutables telles que le niveau élevé des charges de structures d'exploitation, la nécessité d'investissement et de modernisation, la volonté de garantir à l'agriculture française un niveau de vie comparable à celui des autres catégories sociales, le maintien de l'activité dans les zones défavorisées ou moins favorisées, la politique française et communautaire est une politique de prix élevés, défendue par des dispositifs de soutien et des protections aux frontières.

Alors comment obtenir une industrie agro-alimentaire compétitive avec des matières premières chères ?

Il est bien sûr indispensable qu'au niveau européen les mécanismes de restitution viennent alléger, pour les ventes dans les pays tiers, le poids de la matière première payée aux prix communautaires.

D'ailleurs, contrairement à ce qui pourrait apparaître en première analyse, il n'est pas du tout évident que, dans un domaine particulièrement sensible en ce moment, les importations de produits de substitution des céréales qui envahissent nos marchés depuis près de dix ans favorisent notre industrie. Car tout en pénalisant nos producteurs, elles n'avantagent en définitive que les zones situées dans l'orbite de certains grands ports, tels Hambourg et Rotterdam. Mais il est certain qu'aussi perfectionné que puisse être le système des restitutions, il est limité par deux dangers : le coût élevé de cette politique pour le budget européen, le risque de s'exposer à des mesures de rétorsion.

Constatant à nouveau la fragilité des industries agro-alimentaires dans leur environnement économique et la précarité de certaines structures industrielles, quatre objectifs sectoriels prioritaires ont été choisis :

Pour les produits laitiers, notamment les fromages, il convient d'élargir nos ventes à de nouveaux marchés en développant les structures commerciales et en ayant une politique de marque ;

Pour les secteurs des vins et spiritueux, l'effort devrait porter sur les vins de table, où notre part sur le marché mondial est relativement faible par rapport à la demande : concernant les cognacs et brandies, les efforts seront poursuivis pour faciliter le développement du réseau de distribution à l'étranger ;

Pour la viande, et en particulier la viande de bœuf, il s'agit de rééquilibrer la consommation nationale des quartiers avant et des quartiers arrière et de développer les produits de conserves : en ce qui concerne les volailles, l'action de développement sera dirigée sur des pays où nous avons déjà percé, comme ceux du Moyen-Orient, et d'autres où nous devons le faire, comme le Venezuela et les pays du Sud-Est asiatique.

Enfin, une importante restructuration est en cours pour réduire notre déficit au niveau des conserves de fruits et augmenter nos exportations de légumes en utilisant nos marques, déjà bien connues sur le marché européen.

La procédure des conventions de développement, qui résulte de ces orientations ponctuelles, repose sur un dialogue avec les entreprises les plus dynamiques, à quelque secteur qu'elles appartiennent. Elle devrait être l'axe essentiel du renforcement de ces structures industrielles.

Il importe donc que les industries agro-alimentaires puissent trouver auprès de l'agriculture leurs matières premières en qualité et en quantité suffisantes, et dans des conditions de prix telles que l'objectif d'exportation puisse être raisonnablement poursuivi.

Par ailleurs, les professionnels eux-mêmes, agriculteurs et industriels, doivent prendre leur part aux charges liées au développement des ventes à l'étranger.

La concertation se fera à la fois au conseil supérieur d'orientation économique agro-alimentaire, où seront représentées toutes les parties en cause, et dans le cadre des interprofessions qui, pour chaque produit ou chaque groupe de produits, devraient être le milieu naturel des relations entre la production et son secteur aval, coopératif ou privé.

Enfin, le fonds de promotion des exportations agricoles et alimentaires, chargé d'une tâche générale de soutien aux exportations, viendra renforcer les moyens d'organismes existants, telle la SOPEXA.

Le budget qui vous est proposé, mes chers collègues, traduit ces orientations. L'évolution la plus caractéristique est évidemment l'importance croissante des conventions de développement au détriment des autres formes de soutien. Cette formule marque bien une rationalisation des dispositifs d'aide aux entreprises, même si elle présente l'inconvénient de limiter le droit de regard du Parlement sur ces crédits souvent couverts par le secret des affaires.

M. Christian Nucci. Une fois de plus !

M. Michel Delprat, rapporteur pour avis. Ce budget austère en fonctionnement est le budget d'un secrétariat d'Etat chargé plus d'animer et d'inciter que de gérer. Il ne contredit pas la priorité assignée aux industries agro-alimentaires par les pouvoirs publics. Si par la suite on accentue l'effort de recherche et de formation, l'économie agro-alimentaire devrait bénéficier de l'effet favorable de la libération des prix, qui était sa revendication prioritaire, et elle pourra tirer profit du dispositif de soutien aux investissements prévu dans la loi de finances.

*Pour toutes ces raisons, la commission de la production et des échanges, suivant son rapporteur, a adopté les crédits du secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce budget est discuté pour la première fois de façon autonome devant le Parlement. L'essentiel de ses dispositions figurait auparavant dans le budget de l'agriculture au titre des actions effectuées par la direction des industries agro-alimentaires. La création d'un secrétariat d'Etat pour ce secteur et la publication d'un « plan d'aide aux industries agro-alimentaires » en mars 1980 semblaient indiquer que le Gouvernement était décidé à entreprendre certaines actions d'envergure.

L'industrie agro-alimentaire française a connu depuis trente ans d'importantes transformations. Elles tiennent à la fois à l'évolution des modes de production, de conditionnement, de distribution, d'alimentation. La matière première agricole n'entre plus, par exemple, que pour 30 p. 100 en moyenne dans le coût des produits alimentaires ; l'industrialisation, le conditionnement et la distribution représentent à peu près 55 p. 100 de ce coût et les industries d'amont 15 p. 100.

Les industries agro-alimentaires font travailler plus de 600 000 personnes, soit 11 p. 100 des effectifs de l'industrie. Elles assurent 5 p. 100 du produit intérieur brut. Elles constituent la deuxième branche industrielle après le bâtiment et les travaux publics.

Mais ce secteur n'est pas homogène. Il comporte des entreprises de très grande taille, comme BSN - Gervais-Danone, qui connaissent depuis 1960 une pénétration étrangère non négligeable.

M. Christian Nucci. Très bien !

M. Louis Mermaz. Ces entreprises réalisent le cinquième du chiffre d'affaires de la branche. Mais, à côté, subsistent une multitude d'activités artisanales.

Enfin cohabitent des entreprises privées et des coopératives. Ces dernières représentent 22 p. 100 du chiffre d'affaires — nous aimerions nous socialistes, qu'elles soient à même de faire plus — et elles emploient 15 p. 100 des salariés.

Le Gouvernement s'est donc avisé assez tardivement que cette branche offrait de grandes possibilités — personne ne le contestera. La France avait jusqu'alors tenu une place honorable dans les échanges internes de la Communauté économique européenne, grâce à ses produits agricoles. Mais les efforts entrepris par nos partenaires ont provoqué la saturation de ce marché. Il nous faut donc maintenant réussir à exporter

des produits plus élaborés. Les pouvoirs publics prétendent assigner à l'agriculture et surtout au secteur des industries agro-alimentaires la mission d'équilibrer dans nos comptes extérieurs la facture pétrolière. Un objectif chiffré a même été défini au plus haut niveau de l'Etat: dégager un excédent de la balance commerciale agricole de 20 milliards de francs.

Malheureusement, cet objectif est loin d'avoir été atteint: l'excédent s'est monté, selon des estimations variables, selon qu'il s'agit de l'I. N. S. E. E. ou de l'administration des douanes, à 3,3 milliards de francs ou à 6,7 milliards de francs en 1979.

M. Christian Nucci. Voilà des chiffres précis!

M. Louis Mermaz. Les meilleurs résultats ont été atteints dans quatre secteurs traditionnellement fortes en France: les céréales, le vin, les produits laitiers et les produits sucriers.

Ce dynamisme à l'exportation, assez inhabituel dans notre économie, conduit le Gouvernement à vouloir favoriser aujourd'hui certaines exportations agro-alimentaires.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, si vous ne prenez pas certaines précautions, vous risquez, même avec des intentions louables, d'intégrer davantage encore la France dans la division internationale du travail.

M. Christian Nucci. Très bien!

M. Louis Mermaz. Par ailleurs, si vous ne prenez pas suffisamment de précautions, vous allez soumettre davantage le monde paysan aux exigences du grand capitalisme. Je vais brièvement développer ces deux points.

Le budget des industries agro-alimentaires s'inscrit, à mon sens, dans une logique qui vise à intégrer la France dans une certaine division internationale du travail.

Ce projet de budget doit en effet être rapproché de la stratégie mise en place par le plan d'aide aux industries agro-alimentaires de mars 1980. Il était notamment indiqué dans le communiqué publié à la suite du conseil des ministres du 19 mars: « Les industries agricoles et alimentaires, dont les virtualités sont très importantes, devront contribuer fortement à l'équilibre de nos échanges extérieurs dans les prochaines années ».

Le commerce extérieur des produits agricoles français est effectivement bénéficiaire depuis quelques années, ce qui n'est pas le cas pour bon nombre de nos partenaires de la Communauté économique européenne, et l'on ne peut que se réjouir de ce fait. Mais les résultats prétendument positifs de cette balance commerciale agricole sont essentiellement le fait des quatre productions excédentaires dont j'ai parlé il y a un instant.

D'autres productions sont au contraire largement déficitaires: il s'agit des viandes et abats, des fruits, des oléagineux et huiles, des aliments pour animaux et fourrages, des produits de la pêche. Or il me semble que le Gouvernement ne prétend intervenir vraiment que dans un secteur structurellement déficitaire, celui des viandes et abats, ce qui est tout à fait normal. En revanche, les autres secteurs déficitaires, tels ceux des fruits, des légumes, des plantes fourragères — où il y a tant à faire au niveau de la recherche — mériteraient d'être traités d'une façon comparable.

Au niveau budgétaire, les orientations que vous avez arrêtées se traduisent de la manière suivante. On remarque une relative stagnation des primes d'orientation agricole qui étaient jusqu'alors les seules mesures d'aide dont l'attribution était décidée par un comité paritaire des investissements agricoles. Leur augmentation de 12 p. 100 couvrira à peine la hausse des prix prévisible. En revanche, les conventions de développement, qui sont la formule d'aide prévue dans le cadre du plan d'aide aux industries agro-alimentaires, figurent sous deux titres dont les crédits augmentent de 18 p. 100 par rapport à 1980. Nous nous inquiétons de ce que leur attribution semble totalement discrétionnaire. Le secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires pourra, en effet, assortir leur octroi de la réalisation des normes qu'il entendra faire prévaloir. Or, on connaît certaines de ces normes: seront favorisées les entreprises les plus aptes à exporter dans les secteurs définis comme prioritaires. Le budget des industries agro-alimentaires ignorera donc, d'une part, les entreprises qui ne visent que le marché intérieur, lequel demeure cependant le premier débouché de notre industrie agricole et alimentaire, et d'autre part, celles qui ne produisent pas dans les secteurs que le Gouvernement entend favoriser.

Dans les faits, cela se traduira de deux façons: d'une part, la France continuera dans certains domaines à se trouver dans une situation de pays sous-développé; d'autre part, elle risque

de voir se réduire au cours des prochaines années son indépendance nationale, même si elle ne doit jamais connaître le drame de la dépendance alimentaire absolue, comme certains pays.

Le Gouvernement fait preuve d'une myopie certaine en n'assignant au secteur agro-alimentaire qu'une seule mission — que je ne conteste d'ailleurs pas: rétablir notre trésorerie mise à mal par nos importations de pétrole et de produits industriels finis.

Le secteur agro-alimentaire doit avoir une autre mission. Ce secteur doit aussi répondre aux besoins alimentaires de la nation, aux exigences de qualité, de régularité, d'hygiène et de coûts — qui constituent un problème si important dans le budget des ménages.

Les industries agro-alimentaires doivent aider à combattre la désertification des régions oubliées par l'aménagement du territoire.

M. Christian Nucci. Très bien!

M. Louis Mermaz. Elles doivent faire vivre en France une quantité appréciable de personnes et, encore une fois, il faut les aider à reconquérir le marché intérieur, ce qui est une exigence impérieuse.

Enfin, elles doivent contribuer à la résorption de la faim dans le monde.

Par ailleurs, la couverture de nos importations par les performances de quelques secteurs de l'agro-industrie pose autant de problèmes qu'elle en résout.

D'abord, pour apprécier le poids du secteur agro-alimentaire dans les mouvements de la balance commerciale, il faudrait le faire avec objectivité, en prenant en compte tous les facteurs. Or, dans ce bilan, il n'est pas tenu compte de la dépendance de notre pays en engrais, en matériel agricole, en fuel — pour ne citer que ces postes.

J'en arrive — et ce sera ma conclusion — à mon second point. Si les plus grandes précautions ne sont pas prises, cette politique risque de conduire à une soumission croissante de l'agriculture à l'industrie agro-alimentaire.

La France occupe une position originale parmi les pays développés du fait de la structure de sa paysannerie. Le caractère familial de beaucoup d'exploitations, leur nombre, leur taille — en moyenne plutôt modeste — rendent difficile chez nous une intégration à l'américain. Cependant, le capitalisme sait tirer profit du maintien de cette structure traditionnelle. Il place l'exploitant agricole dans une position d'infériorité face au secteur industriel et davantage encore face au secteur commercial. L'agriculteur réalise les investissements les plus importants en terres, en machines, en bâtiments; mais c'est lui qui est le plus mal rémunéré. Les prix agricoles n'ont augmenté que de 4 p. 100 en 1978, de 47 p. 100 en 1979, de 2,6 p. 100 pendant le premier semestre de 1980. La baisse des prix des fruits et légumes à la production a été imparfaitement répétée au niveau des prix de gros et n'a pas empêché une hausse des prix de détail.

Les rémunérations des agriculteurs stagnent ou même régressent. Leurs conditions de vie demeurent globalement très inférieures à celles du reste de la population française, qui est pourtant durement frappée par la crise.

Face aux grands industriels de l'agro-alimentaire, la paysannerie ne dispose que d'une faible marge de manœuvre: 60 p. 100 de la production agricole nationale est absorbée par l'industrie agro-alimentaire. C'est moins que dans l'ensemble de l'Europe où le taux est de 70 p. 100, et surtout qu'aux Etats-Unis où il s'élève à 90 p. 100. Le taux de 60 p. 100 indique cependant une dépendance considérable.

Dans ces conditions, les intentions du Gouvernement nous semblent dangereuses. Nous craignons que le budget autonome des industries agro-alimentaires ne place davantage les paysans dans un état de sujétion.

Pourquoi voulez-vous traiter les problèmes des industries agro-alimentaires séparément de l'ensemble des problèmes agricoles?

M. Christian Nucci. Très bien!

M. Louis Mermaz. Vous ne parviendrez certainement pas ainsi à structurer les marchés et à améliorer la production, et cela d'autant moins que le projet de budget du ministère de l'agriculture comporte une réduction des subventions destinées à moderniser les exploitations.

En fait, vous risquez de soumettre l'agriculture et les exploitants agricoles aux exigences du secteur industriel agro-alimentaire, notamment dans les domaines que vous destinez à l'exportation. Mais la charge principale de l'investissement continuera de reposer essentiellement sur les agriculteurs sans qu'ils en retirent l'essentiel des profits.

Les socialistes proposent une politique tout à fait différente. Ils voudraient voir instituer des offices par produit qui garantissent aux paysans l'écoulement de leurs productions. Ils demandent aussi que le principe du quantum soit retenu.

De telles dispositions permettraient de conduire une politique infiniment plus rationnelle qui contrasterait avec celle qui est aujourd'hui pratiquée. Les contrats de vente d'armes à l'Argentine provoquent, par exemple, des importations de viande anarchiques en provenance de ce pays.

Ce n'est qu'un symbole, mais c'est tout de même un symbole ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. René Benoit.

M. René Benoit. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Couepel, qui était inscrit dans la discussion, m'a prié de bien vouloir l'excuser auprès de vous car il est retenu par une importante manifestation à Saint-Brieuc. Il m'a demandé de prononcer son intervention à sa place, ce que je vais faire bien volontiers.

« Monsieur le secrétaire d'Etat, malgré le court laps de temps qui m'est imparti, je voudrais évoquer deux sujets, sans doute de portée différente, mais qui néanmoins sont de nature à favoriser le développement de l'industrie agro-alimentaire dans notre pays. Je veux parler, d'une part, du financement à l'exportation et, d'autre part, d'une proposition de loi que j'ai l'intention de déposer concernant la création d'un corps de classeurs-peseurs pour l'ensemble des viandes abattues sur le territoire national.

« Exporter est l'impératif n° 1. Qui contestera cette nécessité ? En effet, devant les excédents, tant au niveau national que communautaire, le revenu des agriculteurs passe par la conquête de nouveaux débouchés. Dans l'exposé des motifs de la loi d'orientation agricole, ne parle-t-on pas d'agriculture de conquête ? A quoi cela sert-il de produire s'il n'y a pas écoulement des produits, écoulement à l'état brut ou, ce qui est préférable, sous forme de produits élaborés ? Tout doit donc être mis en œuvre, non pas seulement en paroles mais concrètement pour aider les entreprises à exporter.

« Car il y a une volonté de la part de nombreuses entreprises, petites et moyennes, de se placer à l'exportation, soit seules, soit sous forme de pool. Mais elles se heurtent à des obstacles principalement financiers qui sont à l'origine, dans certains cas, de graves difficultés.

« Vous savez que les marchés à l'exportation nécessitent des capitaux importants, surtout lorsqu'il faut stocker la marchandise. Les restrictions de crédits viennent contrecarrer l'appui des banques qui ne peuvent apporter leur concours au niveau souhaité.

« Ne devrait-il pas y avoir désencadrement par avance lorsque l'entreprise est en possession de contrats signés en bonne et due forme et qu'un échéancier des livraisons est prévu ?

« Bien sûr, cette question appellerait peut-être une réponse du ministère de l'économie. Mais je crois qu'il vous appartient de coller aux réalités et de répondre aux besoins afin de ne pas briser l'élan et le dynamisme de ceux qui, aujourd'hui, osent entreprendre.

« Dans le même ordre d'idées, il serait éminemment souhaitable qu'au niveau départemental, l'on soit à même non seulement de bien renseigner, mais aussi de décider. La décentralisation dans ce domaine serait, à coup sûr, synonyme de rapidité et donc de gain de temps appréciable.

« J'en arrive maintenant à ma proposition de loi sur la création en France d'un corps de classeurs-peseurs pour toutes les viandes. Pourquoi élaborer une telle proposition ?

« En Bretagne, dans le cadre de l'interprofession bretonne, a été créée une structure chargée du classement des porcs et de leur pesée dans tous les abattoirs bretons. Cette formule donne satisfaction à la fois aux producteurs et aux abatteurs. Il n'y a plus de suspicion quant au classement et au poids véritable.

« Mais le problème se corse lorsque les groupements de producteurs vendent à l'extérieur de la Bretagne. Chaque abatteur classe à sa manière, surclasse en général, mais peut facile-

ment tricher sur le poids. Il y a, c'est vrai, satisfaction au niveau de l'éleveur sur le classement lui-même, mais le poids payé correspond-il au poids réel des carcasses ?

« Si j'évoque ce problème, c'est que l'expérience montre qu'il faut absolument, d'un point de vue technique, moraliser et normaliser le commerce en France, sinon que se passera-t-il ? Nos éleveurs et nos abatteurs bretons qui ne luttent pas à armes égales, risquent donc, à terme, d'éprouver des difficultés dans la compétition sévère que nous connaissons et, par voie de conséquence, c'est la poursuite de l'agro-alimentaire en Bretagne qui est menacée. » (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Chaminade.

M. Jacques Chaminade. Nous discutons pour la première fois d'un budget distinct pour les industries agricoles et alimentaires.

La singularisation de moyens déjà existants dans le précédent budget de l'agriculture n'est pas le signe d'une modification fondamentale en ce domaine, mais celui de l'aggravation d'une orientation néfaste à l'intérêt national. Si l'on parle beaucoup de l'agro-alimentaire, ce n'est pas pour autant que cette industrie, qui devait, selon un discours célèbre, valoriser « le pétrole vert de la France », se développe dans ce sens. Au-delà des mots, il y a la réalité ; et la réalité c'est la poursuite de la casse de l'industrie agro-alimentaire, c'est l'accentuation du redéploiement et de la restructuration au bénéfice de quelques firmes afin qu'elles gonflent leurs profits.

Derrière les formules, il y a la froide détermination de la casse dans ce secteur comme dans ceux de la sidérurgie, du textile, de la mine, de la machine-outil et, ainsi que le prévoient les projets gouvernementaux et européens, de l'automobile.

C'est cette réalité qu'il y a, monsieur le secrétaire d'Etat, derrière votre déclaration du 16 juillet dernier, lorsque vous disiez : « Chaque secteur devra voir émerger quinze à vingt entreprises de dimension européenne et une ou deux de dimension mondiale ».

C'est cette logique qui est retenue dans les prévisions gouvernementales pour le VIII^e plan. C'est cela qui est mis en œuvre depuis des mois.

En dix ans, le nombre d'entreprises agro-alimentaires en France est passé de 4 650 à 3 900. Les effectifs des salariés sont tombés de 590 000 à 474 000 de 1970 à 1978, et ils se sont encore réduits depuis.

En 1979, dans le seul département du Finistère, dix entreprises ont fermé. Plusieurs sont occupées par leurs travailleurs qui défendent leur emploi et leur outil de travail. En Meurthe-et-Moselle, l'avenir de Herta n'est toujours pas réglé, cette entreprise étant occupée, elle aussi, depuis plusieurs mois. Une nouvelle menace de liquidation pèse sur la laiterie Caillet. Je pourrais multiplier les exemples.

Les difficultés invoquées pour tenter de justifier ces disparitions ne peuvent être imputées aux salariés de ces entreprises. Ils sont les plus mal payés et 38 p. 100 d'entre eux sont des femmes. Ils sont souvent astreints à des conditions de travail inhumaines. J'ai eu l'occasion, dans un récent débat, de citer des exemples scandaleux concernant une usine de pâtisserie surgelée dans ma ville de Brive.

Pour tenter de faire accepter la politique de restructuration et de redéploiement dont vous poursuivez la mise en œuvre, vous prétendez que les industries agro-alimentaires devraient créer 10 000 emplois par an. Or, toutes les hypothèses utilisées pour les prévisions du VIII^e Plan conduisent à des diminutions d'effectifs de 9 000 à 18 000 jusqu'en 1985.

Vos objectifs sont clairs : vous voulez aider, avec les deniers publics, quelques « leaders » à gonfler leurs profits et à consolider leur place sur le marché mondial de l'agro-alimentaire, sans vous soucier du développement et de la valorisation de la production agricole française.

MM. les rapporteurs des commissions en ont fait l'aveu dans leurs rapports en soulignant que la puissance du secteur agro-alimentaire n'est pas obligatoirement liée à celle de l'agriculture, et ils ont cité, à l'appui de leur argumentation, l'exemple de la Grande-Bretagne.

Le président de l'institut de développement des industries agro-alimentaires, M. Claude-Noël Martin, par ailleurs président de la Générale Biscuits, a bien compris cela.

Durant l'année 1979, cet homme qui jouit de la confiance du Gouvernement, puisque c'est par sa grâce qu'il est président de l'institut de développement des industries agro-alimentaires,

a créé une filiale au Japon. Il entre aux U. S. A. en constituant une société avec deux entreprises américaines, et avec l'appui du Crédit agricole et de la banque Worms. Cette usine fabriquera 50 000 tonnes de biscuits. Le paradoxe, souligné par M. le rapporteur de la commission des finances — nous importons pour 440 millions de francs de biscuits — n'en sera que renforcé.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé; les exemples sont nombreux.

Saupiquet, premier conservateur de France, a racheté en quelques années quatre-vingt-treize entreprises pour les fermer, ce qui ne l'a pas empêché de se développer au Portugal et en Afrique notamment.

Un autre géant de l'agro-alimentaire, M. Riboud, président directeur général de B. S. N., annonce clairement la couleur dans une interview à *Paris-Match* le 20 juin 1980.

Après avoir souligné que B. S. N. devenait la onzième entreprise mondiale, la première entreprise française en agro-alimentaire, après avoir exposé qu'il ambitionnait de devenir la cinquième entreprise mondiale dans quelques années, il définit ainsi sa stratégie : « Nos activités sont pour 75 p. 100 sur l'Hexagone et seulement 25 p. 100 hors de France; c'est tout à fait insuffisant : dans les trois années à venir nous devons faire un saut de deux à trois milliards de francs de chiffre d'affaires supplémentaire, réalisé en dehors de France ».

Jamais les investissements français à l'étranger n'auront été aussi importants. Ils ont atteint 325 millions de francs en 1979 contre 80 en 1974 : c'est le volume le plus élevé des dernières années.

Le redéploiement budgétaire s'inscrit dans cette logique. En effet, en privilégiant les conventions de développement par rapport à la prime d'orientation agricole, le Gouvernement et son secrétaire d'Etat entendent favoriser le développement des industries à l'étranger.

J'ai parlé il y a un instant des objectifs de B. S. N., qui axe toute sa stratégie sur l'investissement à l'étranger, alors qu'il ferme des usines en France. Ainsi, ce groupe a fermé une usine Gervais-Danone à Marseille, mais a construit une unité identique en Italie; il a liquidé de nombreuses fabriques de bière dont il avait pris le contrôle, alors qu'il en construit d'autres en Espagne et passe des accords de sous-traitance avec des fabriques belges, anglaises, allemandes; il construit également des usines en Iran, au Japon, etc. En outre, il stérilise certains moyens de production en France. A Brive, par exemple, une usine ultra-moderne d'aliments pour bébés fonctionne à moins de 50 p. 100 de sa capacité puisque, conçue pour 800 salariés, elle en emploie moins de 400.

Or B. S. N. se situe aux premiers rangs des groupes qui ont bénéficié d'une convention. Y aurait-il une relation de cause à effet dans le refus de communiquer au Parlement le contenu de ces conventions, ainsi que les sommes affectées à chaque groupe bénéficiaire?

Comme vous refusez d'informer le Parlement, monsieur le secrétaire d'Etat — vous l'avez encore fait en commission lorsque je vous ai questionné — celui-ci est dans l'impossibilité de contrôler l'utilisation de fonds publics.

Cette politique du secret doit cesser. Nous demandons au Gouvernement d'informer le Parlement du nombre et du contenu des conventions signées.

Vous avez reconnu en commission que la coopération n'avait pas encore bénéficié de conventions mais que cela allait venir. Il serait intéressant de connaître le contenu des conventions qui seront éventuellement passées avec les coopératives et de celles qui existent pour les entreprises privées.

Les critères mis en avant sont déjà discriminatoires pour la coopération. La priorité à l'exportation est pénalisante car elle ignore la nécessaire reconquête de notre propre marché. Les obligations que la coopération s'impose à l'égard des producteurs constituent un autre critère pénalisant.

L'ostracisme dont est victime la coopération est confirmé par une étude de la centrale des bilans de la Banque de France.

Dans sa conclusion, celle-ci note que « les privilèges sociaux tendent à s'estomper. Les avantages financiers semblent de moins en moins évidents, les prêts bonifiés régressent, l'écart des taux d'intérêt avec le secteur bancaire se rétrécit, tandis que de nombreuses facilités sont octroyées à l'ensemble des firmes privées. »

Pourtant, cette même étude précise que « les coopératives qui assurent les fabrications à faible valeur ajoutée, délaissées par le secteur privé, ont une rentabilité plus faible. »

Et ce sont elles que vous pénalisez en réduisant la prime d'orientation agricole et les subventions!

Ce choix éclaire les efforts que vous avez déployés au cours de la discussion de la loi d'orientation agricole pour que rien dans cette loi ne fasse obligation au Gouvernement d'aider prioritairement la coopération.

Dans ce contexte, votre idée exprimée le 29 juillet dernier selon laquelle « il serait plus urgent de financer les industries agro-alimentaires que le remembrement ou l'hydraulique » est cohérente. Pour vous, les industries agro-alimentaires ne sont pas le prolongement logique de la production agricole, le moyen de la valoriser, mais une industrie à développer là où les conditions de profit sont les meilleures. Et lorsque l'on sait que les écarts de prix avec la poire d'Afrique du Sud ou la pêche grecque sont de 60 p. 100, on comprend que les productions françaises ne soient pas « indispensables » à la prospérité des multinationales.

Le groupe communiste a une conception diamétralement opposée.

Nous considérons que les industries agro-alimentaires sont le prolongement naturel de l'agriculture. Leur essor implique, par conséquent, le développement des productions agricoles qu'elles auront pour rôle de valoriser en vue de satisfaire les besoins des consommateurs du marché intérieur à reconquérir et ceux de l'exportation.

Les productions agricoles étant la matière première des industries agro-alimentaires, il est indispensable que les entreprises soient implantées dans les régions de production dans le cadre d'un aménagement du territoire qui impliquerait le maintien et le développement de l'emploi ainsi que l'utilisation rationnelle de l'énergie qui peut fournir la valorisation des déchets végétaux.

Une politique cohérente doit également prendre en compte la différence de rentabilité entre les secteurs de la collecte, de la première et de la seconde transformation.

En effet, la rentabilité ne doit pas être vue, comme vous le faites, seulement à partir du profit maximum pour quelques firmes, mais à partir des intérêts communs des producteurs agricoles et des salariés des zones agricoles, à partir de la nécessité de maintenir et de développer le tissu industriel dans ces zones, c'est-à-dire à partir de l'intérêt national.

Pour promouvoir une politique novatrice de développement de l'agro-industrie, l'aide de l'Etat devrait, selon nous, être affectée d'après les critères suivants : premièrement, valoriser la production nationale en assurant une rémunération garantie du travail paysan, en particulier dans les régions défavorisées; ce qui est indispensable à un développement régional harmonieux; deuxièmement, créer des emplois prioritairement dans les régions de production ou sur les lieux de pêche en répondant aux aspirations des salariés; troisièmement, satisfaire les besoins des consommateurs français et développer une politique dynamique d'exportations vers tous les pays, notamment vers ceux du tiers monde, pour répondre au problème de la faim dans le monde.

Ces critères permettraient aux petites et moyennes entreprises et aux coopératives de se développer au lieu d'être sacrifiées en offrant à quelques multinationales uniquement préoccupées de leurs profits.

Votre budget, à l'opposé de ces préoccupations, conduit, non au renforcement de la filière agro-alimentaire mais à la liquidation d'une partie du potentiel, soit en fermant les entreprises, soit en exportant des capacités de production.

C'est pourquoi nous rejetons cette politique. Nous voterons, en conséquence, contre ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. A quoi sert un secrétariat d'Etat chargé des industries agro-alimentaires?

Si l'on se réfère à la tradition administrative, la réforme de 1970, c'est-à-dire la promotion au rang ministériel des structures chargées de suivre ce secteur, aurait dû se traduire par une capacité de négociation accrue au sein de l'Etat et donc par un dynamisme nouveau basé sur le renforcement des moyens d'intervention publics.

Sa sortie du ministère de l'agriculture paraissait répondre aussi au souci de mettre en place une véritable politique alimentaire, permettant l'adaptation, voire la réorientation des productions en fonction de l'évolution de la consommation alimentaire et notamment de la sensibilité accrue des consommateurs à l'amélioration de la qualité des produits.

Le débat budgétaire nous permet de faire un premier bilan. Voyons tout d'abord ce qu'il en est de la promotion d'une véritable politique alimentaire.

Les pouvoirs publics ont dans ce domaine, on le sait, un rôle charnière : la protection du consommateur, la promotion de la qualité, élément de base d'une politique nutritionnelle réelle, dépendent essentiellement de l'existence d'une réglementation et du caractère effectif des contrôles. Et c'est à l'Etat qu'il appartient de prévoir et d'organiser l'intégration de ces objectifs dans les stratégies industrielles à moyen terme du secteur agro-alimentaire.

Or que nous a montré la crise du veau ?

Précisément l'incapacité des pouvoirs publics à mettre en place une politique agro-alimentaire cohérente. Une réglementation avait bien été mise au point en 1975, mais on ne s'est pas donné les moyens de l'appliquer. L'Etat, par son silence et son inertie, a largement conduit à la situation actuelle, dont les producteurs et les consommateurs sont, chacun à leur manière, les victimes. Il était possible d'établir sur plusieurs années la nécessaire adaptation des productions aux impératifs de qualité. Vous ne l'avez pas fait et il faut aujourd'hui traiter le problème à chaud, dans les conditions les plus mauvaises qui soient.

C'est le règne du double langage : on rassure d'un côté les consommateurs en vantant les mérites de la réglementation existante ; de l'autre, on informe en sous-main les producteurs : « Vous savez », leur dit-on, « nous n'avons pas les moyens de contrôler ni même l'intention de le faire ». Résultat : l'Etat distribue aujourd'hui aux producteurs des subventions pour vendre à perte des veaux hormonés.

Le problème de la qualité, c'est en effet le problème de la réglementation, mais c'est surtout celui du contrôle. Et cela passe à l'évidence par une volonté politique.

Cette volonté, il semble que vous ne l'avez pas. Un seul exemple : le programme d'action prioritaire du VII^e Plan concernant la défense du consommateur a été réalisé à 31 p. 100 seulement pour les services de la direction de la qualité du ministère de l'agriculture.

D'ailleurs, à cet égard, un réel problème se pose. Comment penser que ces services puissent travailler en toute indépendance en continuant d'être rattachés directement au ministère de l'agriculture ?

Votre secrétariat d'Etat n'a pas joué le rôle qui aurait dû être le sien : servir de relais, d'instrument de dialogue entre les consommateurs et le secteur agro-alimentaire.

J'en viens au bilan de la politique industrielle.

Les objectifs sont restés les mêmes : pour l'essentiel, certains collègues l'ont déjà souligné, il s'agit de renforcer la capacité exportatrice de nos industries. En conséquence, en matière d'aide, tout est basé sur le critère des résultats à terme d'engagements à l'exportation.

On a déjà dénoncé ici les risques et les dangers d'une spécialisation à outrance de nos productions pour la conquête des marchés extérieurs. J'insisterai surtout sur deux incohérences majeures de ces orientations.

Première incohérence : votre politique privilégie le développement de nos exportations en oubliant l'impératif de réduction de nos importations. Il en va ainsi pour des secteurs tels que celui des viandes, où notre dépendance est tout à fait inacceptable.

Deuxième incohérence : votre politique se refuse à distinguer les secteurs où la capacité exportatrice de nos industries dépend essentiellement de la situation excédentaire de certaines productions agricoles comme le lait et le beurre, et ceux où elle résulte largement du dynamisme du secteur industriel lui-même comme la charcuterie et les fromages.

Toutefois, vous avez en apparence apporté au service de ces objectifs des moyens nouveaux : convention de développement, fonds d'intervention stratégique, qui découlent d'ailleurs, semble-t-il, des objectifs du projet du VIII^e Plan — du moins d'après ce qu'on a pu en lire — dont ce budget devrait être la première traduction et dont on débat avant même qu'il n'ait été soumis à discussion.

Mais en réalité, il apparaît bien que seul l'habillage est nouveau et que les moyens restent les mêmes. Il n'y a qu'une seule différence essentielle, qui vous vaut d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, l'hostilité déclarée des industriels : les délais d'instruction des dossiers vont se trouver très largement allongés. Bref, votre secrétariat d'Etat finirait par se confondre avec une opération publicitaire.

Vous vous faites l'initiateur d'une coordination entre les différents types d'intervention qui existaient déjà dans les faits. La seule évolution notable consiste dans votre approche des rapports avec les entreprises agro-alimentaires.

Il s'agit désormais de privilégier la relation directe, individualisée, avec les entreprises : plus question de prendre en considération l'ensemble d'un secteur donné, dans son environnement national et international.

Votre secrétariat d'Etat semble se transformer peu à peu en chambre de commerce ; si cela peut permettre à des fonctionnaires de jouer les chefs d'entreprise, en passant sans cesse du coq à l'âne, de l'abattage à la biscuiterie, cela marque aussi un rétrécissement notable des capacités d'intervention et d'orientation des pouvoirs publics, dépourvus par ailleurs de moyens réels d'analyse de la situation financière des entreprises et cela multiplie les risques d'arbitraire et de confusion entre professionnels.

S'agit-il d'un aveu d'impuissance, de démission, d'une incapacité à prévoir et à organiser les mutations importantes de nos différents secteurs agro-alimentaires ? Je le crains.

Vous avez, par exemple, « récupéré » les produits de la pêche : quelle politique avez-vous menée ou entendez-vous suivre dans ce domaine ?

J'avais, l'an dernier, exposé au ministre des transports nos préoccupations devant le retard de nos industries de transformation du poisson et l'insuffisante valorisation de nos productions. Depuis, rien n'a été fait pour favoriser les efforts de recherche et de développement des capacités d'innovation technologique des P. M. E. et des coopératives qui jouent pourtant un rôle essentiel dans le développement des zones littorales, dont le tissu industriel est toujours fragile.

Dans ce secteur des pêches comme dans d'autres, la réduction de nos importations passe par un développement de l'aptitude à innover et à maîtriser les technologies nouvelles. C'est la condition d'une reconquête de notre marché intérieur, mais c'est aussi la condition d'une capacité durable à exporter. Or, là comme ailleurs, les professionnels n'en finissent pas d'attendre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Cellard.

M. André Cellard. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le chapitre relatif aux subventions d'investissements accordées par l'Etat au titre du développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires mérite cette année d'autant plus d'attention que c'est la première fois qu'il figure dans un budget distinct de celui de l'agriculture et que c'est aussi le premier budget d'application de la loi d'orientation agricole, dont les débats ont révélé l'importance que le Gouvernement attache, ou prétend attacher, aux industries agricoles et alimentaires, importance que le rapport de M. Ligot a également soulignée.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le premier pas qui a été fait dans ce domaine depuis la loi d'orientation agricole est décevant, et ce à un triple point de vue : celui de l'autonomie budgétaire des industries agro-alimentaires, celui du montant des crédits et celui de la méthode retenue pour leur distribution.

En ce qui concerne, d'abord, la place de ces crédits dans le projet de budget, je ne suis pas seul à m'étonner de voir isoler les industries agro-alimentaires du ministère de l'agriculture. C'est une bien curieuse façon de traiter la notion de filière que de dissocier la partie industrielle et la partie productrice.

Quant au rattachement du secrétariat aux industries agro-alimentaires au Premier ministre, il ne peut que nous inquiéter dans la mesure où les producteurs nous paraissent relégués au second rang et, de ce fait, écartés du profit que pourra laisser la valeur ajoutée, comme de la distribution des subventions. C'est aller bien loin dans le désir, qu'évoquait le rapporteur de la commission de la production et des échanges, de ne pas réserver le secteur de l'agro-alimentaire aux agriculteurs.

Autre cause de déception : le montant des crédits. Il faut constater que les autorisations de programme n'augmentent que de 9 p. 100, soit moins que le taux d'inflation. Cette augmentation nominale ne se retrouve même pas pour la classique prime d'orientation agricole, puisque le montant des crédits à ce titre tombe de 216,8 millions de francs à 191,7 millions, soit une régression de 12 p. 100. Encore faut-il, pour arriver à ces chiffres, compter les 30 millions de francs de ce bien curieux fonds d'action conjoncturelle qui n'obéit à aucune règle de concertation, somme qui traduit en réalité une régression de 25 p. 100.

La déception est encore plus grande quant à la méthode, puisque la pratique des conventions de développement pour la distribution des crédits du fonds d'intervention stratégique — le joli mot que voilà, comme il apparaît sérieux, plus sérieux en tout cas que la chose ! — comme ceux du fonds d'action conjoncturelle prive le Parlement de tout pouvoir de contrôle dans le domaine pourtant essentiel de l'agro-alimentaire.

Contrairement, en effet, à la méthode de concertation Etat-profession qui était utilisée pour la prime d'orientation agricole, les conventions de développement permettent, selon votre formule, monsieur le secrétaire d'Etat, une distribution discrétionnaire des fonds, c'est-à-dire une distribution arbitraire et, par conséquent, a priori suspecte.

Il n'est pas sérieux de prétendre que le secret commercial empêche que soit révélé autre chose que le nom de l'entreprise. Il s'agit de fonds publics et le Parlement a le droit de savoir en fonction de quels critères, qu'il ne suffit pas de qualifier d'« aide au dynamisme », une entreprise privée reçoit l'aide de l'Etat. Le Parlement a d'ailleurs encore le droit de le savoir en période pré-électorale, tout comme il a le droit de savoir quels sont les engagements réciproques de l'Etat et des entreprises.

Je veux espérer que la Cour des comptes mettra promptement de l'ordre dans le fonds d'intervention stratégique, véritable fonds secret, dont le montant double de 1980 à 1981, puisqu'il passe de 50 à 100 millions de francs.

Je ne doute pas qu'en attendant la profession dira ce qu'elle en pense, elle qui alimentera le système à concurrence de 100 millions de francs, par le biais des cotisations que versent ses membres au fonds de promotion des produits agricoles et alimentaires.

Tout se passe comme nous l'avions craint lors des débats sur la loi d'orientation agricole : les agriculteurs sont bien mal placés pour retirer un profit de cette nouvelle conception de la filière de l'agro-alimentaire. Il est clair que l'on vient d'ajouter à la loi d'orientation agricole un cinquième volet : le volet financier, dont les agriculteurs sont écartés. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je remercie M. Cellard d'avoir respecté le temps de parole qui lui était imparti.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des industries agricoles et alimentaires.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, c'est pour moi un honneur mais aussi une lourde responsabilité que de vous présenter aujourd'hui le premier budget du secrétariat d'Etat chargé des industries agricoles et alimentaires.

L'an dernier, en effet, la date de création du nouveau secrétariat d'Etat n'avait pas permis que vous soit présenté un projet budgétaire autonome.

Aujourd'hui, vous aurez à vous prononcer sur un projet de budget qui manifeste la volonté du Gouvernement de mener une action dynamique pour le développement des industries agricoles et alimentaires.

La présentation des crédits de mon secrétariat d'Etat me donne l'occasion, après les rapporteurs, que je tiens à remercier, de rappeler les grandes lignes de la politique de développement qui vous est soumise, de montrer comment le projet de budget pour 1981 me paraît adapté à cette politique, mais aussi de souligner qu'il n'est pas l'instrument unique de l'action des pouvoirs publics dans ce domaine.

Cependant, avant d'aller plus avant, je voudrais rappeler que le budget du secrétariat d'Etat regroupe l'intégralité, actualisée, des budgets des services qui ont été fusionnés à l'intérieur de la direction des industries agricoles et alimentaires.

La politique de développement des industries agricoles et alimentaires est fondée, comme plusieurs orateurs l'ont signalé, soit pour l'approuver, soit pour la regretter, sur la stimulation des entreprises dynamiques.

La situation actuelle du secteur est relativement peu favorable par rapport aux potentialités de l'agriculture, aux possibilités de notre technologie et aux capacités de nos entreprises industrielles.

Pour l'essentiel, cela me paraît dû à la faiblesse du développement commercial à l'étranger des entreprises en cause, qui n'ont pas su, ou qui n'ont pas voulu, dans leur majorité, « prendre le virage » de l'exportation.

Il convient toutefois de souligner que pour les neuf premiers mois de l'année l'excédent commercial atteint 11,7 milliards de francs, contre 5 milliards de francs l'an dernier. Cet accroissement est loin d'être négligeable. Il montre que les premiers efforts commencent à porter leurs fruits.

M. Ligot, rapporteur spécial de la commission des finances, a mis l'accent, à juste titre, sur certaines faiblesses caractéristiques des secteurs de seconde transformation. Certes, le retard pris par les entreprises industrielles de l'agro-alimentaire et la nette insuffisance de leur effort commercial sont le fait des entreprises elles-mêmes, mais les producteurs et les transfor-

mateurs, c'est-à-dire ce que l'on appelle les milieux économiques français, sont aussi globalement en cause : il semble bien qu'ils n'ont pas cru, autant que nos partenaires, aux possibilités de l'agriculture et au bénéfice que l'on pouvait très valablement en retirer.

Autrement dit, mieux vaud reconnaître qu'il y a une sorte de responsabilité commune, plutôt que d'accuser tel ou tel secteur de n'avoir pas fait l'effort nécessaire. C'est tous ensemble, parce que nous en avons tous besoin, que nous devons tout faire pour modifier cet état de fait : les agriculteurs et les entreprises de transformation, pour accroître leurs capacités de production, mais aussi le pays tout entier.

A cette fin, il importe de mettre en œuvre une politique centrée sur les entreprises les plus dynamiques de chaque secteur, quels que soient leur taille et leur statut, qui soient en mesure de faire sensiblement progresser les exportations alimentaires.

Il convient d'être très clair. Il s'agit d'encourager, comme l'a indiqué M. Benoit, les entreprises qui osent prendre aujourd'hui des risques.

Il est faux d'affirmer que la politique qui vous est proposée entend encourager certaines grandes entreprises. Le soutien apporté aux entreprises dynamiques, celles qui osent aller de l'avant, permettra également d'apaiser les querelles de statuts auxquelles, monsieur Delprat, vous avez fait allusion dans votre rapport. En effet, ce n'est que dans la mesure où un objectif et une action de conquête seront assignés à tous que certaines querelles, qui prennent souvent l'allure de guerres de religion, s'estomperont, car alors les intéressés prendront l'habitude — j'y reviendrai quand je parlerai des interprofessions — de résoudre ensemble leurs problèmes.

Quatre secteurs sont à cet égard considérés comme prioritaires parce que constituant un « test » de notre développement et un « enjeu » de l'équilibre de nos comptes extérieurs : la viande, les vins et les boissons, les conserves et surgelés, les produits laitiers élaborés.

Mais, à ce point de mon intervention, je tiens clairement à indiquer, à M. Mermaz notamment, qu'il ne s'agit pas pour le Gouvernement d'exclure les autres secteurs, bien au contraire ! Toutes les entreprises travaillant dans quelque secteur que ce soit, et surtout ceux qui sont déficitaires, recevront — dans la mesure où elles ont établi un programme — la même aide et le même appui que celles des quatre secteurs que j'ai tout à l'heure cités.

Les mesures qui doivent permettre de soutenir cet effort des entreprises à l'exportation consistent donc d'abord dans une modification profonde des modalités du dialogue, ainsi que l'ont souligné les rapporteurs et d'autres orateurs. Il s'agit d'apporter aux entreprises du secteur un ensemble d'aides coordonnées, adaptées à leurs besoins et tenant compte de leurs objectifs sur les marchés extérieurs. Cette aide prend dès lors une forme contractuelle, du fait de la signature, négociée, de conventions de développement.

J'ai eu l'occasion, devant votre commission de la production et des échanges et à la demande de son rapporteur, M. Delprat, de définir ma conception de ces contrats, qui sont l'expression d'une économie de liberté et de responsabilité. Il s'agit de responsabiliser les entreprises, de leur faire confiance. C'est sur cette responsabilité et cette confiance que peut efficacement reposer — si je puis dire — le développement d'industries agricoles et alimentaires puissantes.

Par ailleurs, des efforts sont entrepris pour modifier le cadre financier de l'action des entreprises. Ils tendent, notamment, à la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de concours en fonds propres, à l'utilisation de moyens nouveaux de soutien bancaire par les prêts participatifs, à l'application d'une procédure de consolidation de financement des stocks pour les entreprises à fonds de roulement lourd. Ces mesures répondent, me semble-t-il, aux soucis de votre rapporteur spécial, M. Ligot, de conforter la rentabilité des entreprises.

L'amélioration du cadre commercial est également recherchée grâce au soutien d'une SOPEXA — société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires — renouée. Je vous précise qu'un audit avait été demandé par le Gouvernement. Nous examinons actuellement les conclusions qui ont été déposées et des décisions seront prochainement prises. Elles reposent toutes sur le soutien plus important à apporter au développement et à l'action des entreprises françaises à l'étranger. Il s'agit, bien sûr, de continuer à encourager une promotion collective des produits, mais aussi de mieux soutenir par des moyens directs l'action des entreprises et d'assurer une rapide mise en place du fonds de promotion.

Ce fonds de promotion, institué par le Parlement à l'occasion de l'examen du projet de loi d'orientation agricole, consacre un dialogue et un engagement, mais aussi une action menée en commun par les producteurs, les entreprises industrielles et les entreprises commerciales.

Le Gouvernement n'a pas l'intention — une telle intention serait d'ailleurs dangereuse — de mettre en tutelle le monde agricole, de le subordonner au développement des entreprises industrielles. La loi elle-même consacre la nécessité d'un accord entre les producteurs agricoles, les entreprises industrielles, voire les entreprises commerciales, afin qu'ils puissent résoudre ensemble certains problèmes qu'ils ne pourraient résoudre seuls.

La mise en place rapide du fonds de promotion constitue donc un facteur important de dynamisation du secteur agro-alimentaire en incitant à l'engagement commun et réciproque de chacune des professions. C'est sur cet engagement que repose le développement des industries agricoles et alimentaires mais également l'accroissement des revenus des agriculteurs.

M. Mermaz a fait allusion à une autre politique, fondée sur des offices par produits qui garantiraient l'écoulement des productions. Une telle politique a déjà été pratiquée mais à une époque où les marchés n'avaient pas encore atteint la dimension mondiale qu'ils connaissent aujourd'hui. Aucun pays occidental, quel que soit son gouvernement, ne pratique actuellement une telle politique. Nos partenaires néerlandais nous l'ont bien montré: seule une action commune menée par les producteurs et les entreprises permet de servir véritablement les intérêts des producteurs.

Il convient également de consentir un plus grand effort pour la recherche, à laquelle les industries françaises ne consacrent que 0,1 p. 100 de leur chiffre d'affaires, alors que certaines grandes entreprises étrangères vont jusqu'à 0,5 p. 100, ce qui est un chiffre également faible. Remarquons cependant que quelques grandes entreprises étrangères consacrent de 1,5 à 2 p. 100 de leur chiffre d'affaires à l'innovation. C'est surtout cet exemple que nous devons avoir présent à l'esprit. Soyez persuadés que l'Etat s'efforcera d'encourager et de soutenir l'effort de recherche des entreprises.

Le projet de budget pour 1981 que j'ai l'honneur de vous présenter soutient un effort de redéploiement des industries agricoles et alimentaires défini par le Gouvernement au mois de mars dernier.

Il manifeste d'abord une croissance non négligeable des moyens d'intervention. Avec près de 300 millions de francs, l'ensemble des aides budgétaires aux entreprises connaît une progression de 11 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Il faut souligner que c'est la première fois depuis cinq ans que les crédits budgétaires consacrés à l'aide aux entreprises dans le secteur agro-alimentaire sont maintenus en francs constants. Ainsi est arrêtée une lente décroissance qui avait été particulièrement nuisible à l'investissement. La première année d'application du VIII^e Plan se traduit donc par une amélioration par rapport aux efforts entrepris pendant l'application du VII^e Plan puisque la ligne « prime d'orientation agricole » du programme d'action prioritaire n° 1 a été réalisée à 91 p. 100. Ces crédits constituent probablement la masse de financement public, destinée au soutien direct des entreprises, la plus importante en France, alors que la formation brute de capital fixe des industries agricoles et alimentaires représente environ 4 p. 100 de la formation totale brute de capital fixe de l'économie.

Le taux de progression globale des crédits d'équipement, même si ces derniers, comme l'ont souligné les rapporteurs, sont encore loin de répondre à l'ampleur du problème auquel nous devons faire face, est cohérent avec l'augmentation en valeur de la formation brute de capital fixe des industries agro-alimentaires prévue au cours du VIII^e Plan, soit 11 p. 100 environ. Le caractère incitatif des primes se trouvera ainsi largement accru. Votre rapporteur spécial, M. Ligot, a en effet souligné un affaiblissement des investissements, que les moyens accrus de soutien public que je viens d'indiquer devraient permettre de relancer en 1981.

Nous ne devons cependant pas nous borner à considérer l'aspect quantitatif de ce projet de budget, puisque l'essentiel de mon action consistera à améliorer, comme le Parlement le souhaite, l'utilisation des deniers publics, en renforçant et en coordonnant mieux encore les procédures d'aide. C'est pourquoi je vous demande, mesdames, messieurs, de ratifier les choix que j'ai opérés.

Le premier choix concerne le fonds d'intervention stratégique. Il ne s'agit pas de fonds secrets — le terme est injurieux —, mais de fonds qui doivent d'abord favoriser, j'aurais l'occa-

sion d'y revenir, l'implantation commerciale de nos réseaux et le développement de nos marques à l'étranger. La prime d'orientation agricole, dont certains considéraient ici qu'elle avait un peu trop tous les mérites, a essentiellement pour but de faciliter des investissements matériels. S'il y a une faiblesse importante de notre développement commercial à l'étranger, le fonds d'intervention stratégique et les choix que je vous propose doivent pallier cette situation.

M. André Cellard. J'en prends note mais il faut nous dire qui en bénéficiera et sous quelles conditions ?

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Ce seront d'abord les entreprises, je vous l'ai déjà indiqué.

M. André Cellard. Les entreprises en général ?

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. De toute manière, la liste des entreprises intéressées sera publiée.

Mais, ainsi que l'a indiqué M. le rapporteur, le secret des affaires ne permet pas...

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Chaminade souhaite vous interrompre, le lui permettez-vous ?

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Volontiers, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Chaminade, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Chaminade. Puisque vous prétendez, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne s'agit pas de fonds secrets, pouvez-vous préciser l'utilisation des sommes perçues par B.S.N. à ce titre ? Le P.D.G. de cette firme a clairement expliqué sa politique: investir à l'étranger, augmenter sa production pour l'étranger de deux à trois milliards de francs de chiffre d'affaires.

Pouvez-vous nous dire à quelle hauteur B.S.N. profite-t-elle des fonds dont il s'agit ? L'utilisation de ces derniers permettra-t-elle un redéploiement à l'étranger au détriment des intérêts de la France ? Soutiendrez-vous une telle utilisation de ces fonds ?

J'aimerais également entendre de votre part une explication précise sur l'utilisation globale qui est faite de ces fonds et connaître le nom des firmes bénéficiaires ainsi que les conditions qui leur sont consenties.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, l'importance des investissements étrangers faits en France ne doit pas nous empêcher de nous poser la question du soutien à apporter aux entreprises françaises pour qu'elles s'implantent à l'étranger. Car si nous voulons vendre davantage de produits agro-alimentaires, nos entreprises doivent être présentes à l'étranger et les conventions de développement n'ont pas d'autre objectif que celui de soutenir leur action. Vous avez cité B.S.N., mais il y a également les douze entreprises qui ont déjà bénéficié d'une convention. D'ailleurs, deux coopératives sont au nombre de ces entreprises bénéficiaires de ces premières conventions. J'ai simplement indiqué, lors de mon audition devant la commission de la production et des échanges, que la part réservée à la coopération serait accrue à l'avenir. Le Gouvernement souhaite d'ailleurs que l'ensemble des entreprises, quels que soient leurs statuts, agissent à l'étranger, ce qui est l'une des données fondamentales de la politique qu'il entend mener.

M. Jacques Chaminade. Vous confirmez que vous allez octroyer des fonds publics à B.S.N. pour lui permettre de fermer des usines en France et d'en ouvrir d'autres à l'étranger ?

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. La mise en place du fonds d'intervention stratégique, qui voit ses crédits doublés, manifeste le souci de financer les besoins des entreprises, quelle que soit la nature de l'investissement, industriel ou commercial. Il s'agit là d'un élément nouveau et fondamental de notre politique. En doublant les financements disponibles, un effort décisif, me semble-t-il, est consenti pour créer la nouvelle structure de dialogue avec les entreprises dont j'ai parlé et, surtout, pour donner un élan nouveau aux exportations.

A ce sujet, je tiens à remercier M. Bennit des propos qu'il a tenus au nom de M. Couepel. Je l'assure de ma volonté de tout mettre en œuvre pour atteindre directement cet objectif. A cette fin, le crédit à l'exportation a été partiellement désencadré, ce qui a permis au crédit agricole de mettre à la disposition de la caisse nationale de crédit 500 millions de francs destinés aux industries agricoles et alimentaires exportatrices. En outre, le crédit à l'exportation est déjà bonifié. Mais, bien entendu, je suis prêt à examiner la suggestion de M. Couepel en liaison avec le ministre de l'économie.

La prime d'orientation agricole traditionnelle n'est pas pour autant abandonnée. Avec 191 millions de francs, les moyens classiques d'intervention restent en place. L'aménagement des modalités de versement, la mise en œuvre d'une meilleure appréhension des particularités des coopératives, tendant à améliorer les conditions d'octroi de cette prime à la coopération, sont autant de mesures prévues pour la fin de l'année et qui devraient en améliorer substantiellement l'effet économique.

En réponse aux diverses questions qui m'ont été posées à ce sujet, j'indique que, si les conventions de développement ont pour but de soutenir les implantations à l'étranger et la mise sur pied de réseaux commerciaux, la prime d'orientation agricole est utilisée par les entreprises sur le plan du marché intérieur. Le souci de M. Mermaz de veiller également à la reconquête du marché intérieur est donc satisfait. Les entreprises continueront à recevoir l'aide de l'Etat pour réaliser les investissements dont elles ont besoin sur le marché intérieur pour mieux résister à la pénétration étrangère.

Enfin, l'effort en faveur de la recherche est maintenu. Mais, compte tenu des moyens encore disponibles sur les crédits de 1979 et de 1980, je voudrais préciser que, s'il est vrai que leur montant est maintenu, il a fallu de longues discussions avec mon collègue le secrétaire d'Etat à la recherche qui considérait, quant à lui, qu'on aurait pu les réduire.

C'est pourquoi nous disposerons de 27 millions de francs, ce qui est loin d'être négligeable. Il sera possible également de continuer à utiliser, en liaison avec les entreprises, les crédits mis à la disposition du secrétaire d'Etat à la recherche.

Les moyens en personnel sont conformes aux vœux du Gouvernement qui souhaite restructurer les services des industries agricoles et alimentaires, et les renforcer au niveau de leur hiérarchie en recrutant des agents choisis pour leur esprit d'initiative, de mission et leur connaissance des entreprises. Ainsi que l'a souligné M. Delprat, j'entends surtout rester un animateur et ne pas devenir exclusivement un gestionnaire.

D'une façon générale, le projet de budget qui vous est soumis a été conçu pour atteindre les objectifs assignés au secteur des industries agricoles et alimentaires. Il révèle à l'évidence la volonté de modifier les modes de relation entre l'Etat et les entreprises et de ne plus distribuer les crédits sans qu'il soit tenu compte des besoins réels du pays. J'ai déjà montré aux membres de votre commission de la production et des échanges que la prime d'orientation agricole, telle qu'elle était distribuée jusqu'à présent, c'est-à-dire un peu à l'aveugle, profitait surtout aux grandes entreprises qui pouvaient, dans la mesure où il y avait en quelque sorte automatisme, bénéficier de bien plus de crédits que les autres. La modification qui vous est proposée permettra de tenir bien mieux compte des difficultés des petites et des moyennes entreprises. Loin d'introduire une quelconque discrimination, la nouvelle méthode qui vous est soumise ne peut que renforcer le soutien accordé à notre tissu de petites et moyennes industries, qui constitue l'essentiel de nos industries agricoles et alimentaires.

En outre, je tiens à insister sur le fait que ce projet de budget ne regroupe pas la totalité des moyens d'action du secrétariat d'Etat.

C'est sur ce point que je voudrais vous préciser la conception des pouvoirs publics en matière de conventions de développement. Ainsi que vous le savez, ces conventions sont le résultat de négociations entre l'Etat et les entreprises afin de susciter et de soutenir des stratégies de développement, de donner à ces entreprises les moyens d'atteindre les objectifs qu'elles débattent avec l'Etat, dès lors que ceux-ci sont conformes aux orientations des pouvoirs publics en matière d'exportation ou d'emploi.

De telles conventions expriment un mode de relation nouveau et cohérent avec une politique générale de développement d'une économie fondée sur l'initiative et la responsabilité des hommes et des entreprises. Elles sont le moyen privilégié pour l'avenir d'adapter avec souplesse la volonté de développement des entreprises et la nécessité pour l'Etat d'accompagner et d'encadrer ce développement.

Pour préciser, je dirai qu'au-delà des crédits figurant dans le budget du secrétariat d'Etat, les pouvoirs publics disposent d'autres moyens d'intervention. Je citerai, pour mémoire : la P.D.R., qui a bénéficié à 176 entreprises en 1979, pour 119 millions de francs ; le F.S.A.I. qui a subventionné dix projets pour 188 millions de francs d'investissements ; le C.I.D.I.S.E. qui a financé vingt opérations et donné 25 millions de francs de subvention ; les compléments de P.O.A. versés par le F.E.O.G.A. à Bruxelles pour 41,2 millions de francs en 1979.

En outre, en 1981, les industries agricoles et alimentaires bénéficieront de 2,8 milliards de francs de crédits, issus de diverses autres sources budgétaires : 2,7 milliards de francs du F.E.O.G.A. garantis au titre des restitutions à la production et à l'exportation, dans le cadre des organisations communes de marché pour les produits transformés et 101 millions de francs de bonifications d'intérêt. A cela, il convient d'ajouter les 15 p. 100 du budget de l'I.N.R.A. qui concernent la recherche dans les industries agro-alimentaires et les dépenses non isolables en matière de formation. Il s'agit notamment des crédits afférents aux écoles d'ingénieurs et de techniciens des industries agro-alimentaires.

Les divers programmes de développement des investissements commerciaux mis en place dans les offices et à la SOPEXA sont en outre destinés aux entreprises. Celles-ci bénéficient d'ailleurs des apports du F.O.R.M.A. en matière de régularisation des marchés et de la promotion collective réalisés dans le cadre de la SOPEXA.

Des moyens non budgétaires importants ont également été développés et mis en place ou le seront au cours de l'année 1981.

Ils concernent l'aménagement du cadre financier dont votre rapporteur spécial, M. Ligot, a souligné l'importance dans son rapport.

Il s'agit d'abord de l'I.D.I.A. doté de 200 millions de francs et mis en place pour apporter des concours en fonds propres aux entreprises du secteur et d'un fonds de garantie pour permettre l'octroi de prêts participatifs bancaires.

Il s'agit ensuite des procédures de financement des stocks : 500 millions de francs ont été mis à la disposition des entreprises du secteur par la C.N.C.A. pour permettre le financement à court terme des stocks. La mise en œuvre d'une technique de financement à moyen terme est en discussion avec le ministère de l'économie et le Crédit national.

Je n'oublie pas les crédits d'investissement en France destinés à renforcer la capacité exportatrice des entreprises, dits crédits I.X., qui sont largement ouverts à l'activité agro-alimentaire.

Dans le domaine commercial, la mise en place du fonds de promotion devrait assurer un déploiement considérable de l'effort en faveur des exportations agro-alimentaires.

Pour conclure, je dirai que le projet de budget qui vous est soumis traduit les options prises par le Gouvernement, mais que les moyens, certes limités dans le cadre du budget, sont plus divers qu'il n'apparaît à la lecture du document lui-même.

Enfin, je voudrais formuler quatre remarques d'ordre à la fois économique et politique.

Premièrement, la nécessité de la cohérence des actions financières, qu'elles soient bancaires ou budgétaires, a été clairement reconnue puisqu'un organisme de décision interministériel a été mis en place pour gérer les aides aux industries agricoles et alimentaires sous mon autorité.

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, M. Le Drian demande à vous interrompre. Lui en donnez-vous l'autorisation ?

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Le Drian, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous en êtes à votre conclusion, je vous rappelle que, l'année dernière, j'avais demandé à M. le ministre des transports s'il comptait prendre des mesures spécifiques en faveur des industries de transformation des produits de la mer. Dans ce domaine, notre balance commerciale est très déficitaire. Pourtant, vous n'en avez pas parlé.

Je renouvelle donc ma question, puisque la réponse relève de la compétence de votre secrétariat d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, en ce domaine comme dans d'autres, l'initiative vient des entreprises. Le secrétaire d'Etat ne peut pas fabriquer lui-même les projets de développement. Mais nous sommes en relation avec des entreprises du secteur de la transformation de la pêche, et des conventions sont en cours de discussion.

Ce secteur, il est vrai, se trouve dans une situation difficile, nous en sommes tout à fait conscients. Nous attendons beaucoup du dynamisme des entreprises dont les projets seront examinés, vous pouvez en être certain, monsieur Le Drian, avec le plus de compréhension possible.

La deuxième remarque que je tenais à formuler est qu'il me paraît encore plus nécessaire d'encourager et de stimuler le dynamisme des entreprises que de leur fournir des moyens financiers. Ceux-ci ont, certes, leur importance : mais c'est l'utilité de la formule contractuelle et du dialogue qui me paraît fondamentale. Cela doit permettre au secteur des industries agricoles et alimentaires de se dynamiser.

Troisièmement, la dimension d'emploi régionale dans les industries agricoles et alimentaires ne doit être à aucun moment négligée. Celles-ci constituent, pour des régions qui disposent d'une production agricole aux débouchés actuellement incertains, une grande chance. Cet aspect d'aménagement du territoire est un aspect essentiel auquel je suis, je le souligne, particulièrement attaché. Le VIII^e Plan démontrera, j'en suis certain, le bien-fondé de cette ambition.

Enfin, le rapporteur pour avis, M. Delprat, m'a très judicieusement interrogé sur les relations des industries agricoles et alimentaires avec la production agricole. J'ai préparé personnellement les contacts entre les représentants de l'agriculture, de l'industrie et du commerce et j'ai constaté à diverses reprises que l'activité d'industriels dynamiques, dans un secteur donné, qu'il s'agisse de coopératives ou d'entreprises privées, entraînait un développement de la production et, par conséquent, garantissait même une augmentation du revenu. Les régions qui n'ont pas la chance de disposer d'industries dynamiques restent « en rade », si j'ose dire, en matière de développement de leur production. Enfin, les interprofessions sont l'expression de cette solidarité d'intérêt que je m'efforce de promouvoir.

En conclusion, rien ne peut être fait de bon sans une certaine foi. J'espère simplement avoir su saisir l'occasion qui m'était offerte de vous montrer que, personnellement, je croyais en l'avenir de ce secteur. Je suis persuadé que le projet de budget qui vous est aujourd'hui soumis conforte et justifie cet optimisme pour l'avenir.

Je vous remercie très vivement de votre accueil, de vos conseils et de vos soutiens, car c'est par une volonté commune que nous doterons notre pays d'une industrie agricole et alimentaire à la dimension non seulement de notre potentiel agricole mais encore des besoins de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions. Je rappelle que les groupes interviennent à tour de rôle par période de quinze minutes, questions et réponses comprises, jusqu'à épuisement de leurs questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite que vous reveniez quelque peu sur le fonds de promotion mis en place par la loi d'orientation agricole. Avez-vous une idée de son niveau de rentabilité, si je puis m'exprimer ainsi, en 1981 ? De quelle manière pourra-t-il encourager un peu plus les exportations dépendant de votre secrétariat d'Etat ? Le fait que le ministère de l'agriculture, par le biais de la SOPEXA, soit également partie prenante ne vous créera-t-il pas quelques difficultés dans votre volonté d'inciter un peu plus nos exportateurs, par le biais de ce fonds de promotion, à exporter encore plus ?

Vous avez vous-même abordé le problème de la SOPEXA. De quelle manière le Gouvernement envisage-t-il le dépoussiérage, voire le rajeunissement, de cette vénérable institution ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Monsieur Mayoud, une réunion va très prochainement avoir lieu autour du Premier ministre pour prendre les décisions d'orientation et de mise en place.

En la matière, nous considérons, et je considère, en particulier, que les moyens doivent être importants. Il ne serait pas concevable de lancer une politique aussi ambitieuse, tenant compte de l'ampleur des besoins, sans justement viser des chiffres relativement élevés — vous me permettrez de ne pas les citer — qui sont réellement à la hauteur de nos besoins pour les exportations et les débouchés, des débouchés qu'il nous faut impérativement trouver.

Normalement, le fonds de promotion devrait être mis en place, puisque c'est un organisme géré par les professionnels, à la fois par les entreprises et les producteurs agricoles, à parité entre eux, je le souhaite, car ce sont eux qui prennent l'essentiel de la responsabilité. Je crois que l'on s'oriente vers un organisme autonome à côté de la SOPEXA.

Le conseil de direction et d'orientation décidera de l'utilisation des crédits, en liaison avec les pouvoirs publics, bien entendu. Il aura donc à juger de la mise à la disposition de la SOPEXA d'un certain nombre de crédits pour poursuivre une politique d'implantation et de promotion collective à l'étranger. Mais il pourra aussi décider de tous autres moyens appropriés pour accroître, et c'est fondamental, nos exportations à l'étranger et renforcer l'action de nos entreprises.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez consacré du temps à réfléchir à la meilleure solution à prendre pour la sauvegarde du maximum d'emplois à la fromagerie Bourdin et pour le maintien de la collecte de lait dans le cadre de l'union des coopératives fromagères françaises, la Scoff.

J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler, et j'ai été reçu par votre cabinet. De grands progrès ont été accomplis dans la mesure où la collecte de lait des 7 000 producteurs touchés par le dépôt de bilan de la Scoff a été maintenue. Les graves retards de paiement ont pu être évités grâce à la coopération du Crédit agricole et des coopératives et, avec quelque retard quand même, la production des mois d'avril, mai et juin a été effectivement payée aux producteurs de lait.

Actuellement, un syndicat continue à s'occuper de l'affaire. Sa mission, après une reconduction de trois mois, doit normalement s'achever au début du mois de décembre. Mais comment évoluent les négociations entre les grands groupes laitiers, les coopératives et le Crédit agricole ? Il faut que la collecte et sa transformation soient assurées dans les meilleures conditions. L'entreprise qui reprendra l'affaire doit être à même de maintenir le niveau de l'important chiffre d'affaires à l'exportation et d'assurer la collecte du lait auprès des producteurs.

Parallèlement se pose le problème de la sauvegarde de l'emploi des 150 personnes qui travaillaient à la fromagerie Bourdin ; 49 ont déjà perdu leur emploi. Il reste environ une centaine d'employés. Vous, qui connaissez bien le milieu rural, savez l'importance du maintien d'une activité industrielle sur un plateau où aucune autre entreprise ne dépassait, avant le dépôt de bilan, les cent personnes.

Je vous remercie d'avance des assurances que vous devez pouvoir nous donner et de l'espoir qui va renaître, je l'espère, à la suite de vos propos.

M. Jacques Chaminade. Les questions au Gouvernement, c'est cet après-midi. Pour l'instant, nous en sommes à la discussion budgétaire.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur Chaminade, les travailleurs intéressés apprécieront vos remarques. Il leur en sera fait part !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Monsieur Hamel, vous avez en effet déjà appelé mon attention sur cette affaire grave. Les problèmes de gestion dans les entreprises sont importants et vous me donnez l'occasion de le souligner une nouvelle fois.

Les pouvoirs publics n'ont d'autre possibilité, lorsque les choses vont mal, que de rechercher, en liaison avec le Crédit agricole et d'autres entreprises, une solution sauvegardant l'essentiel des intérêts en cause, à la fois ceux des producteurs de lait, mais également ceux des salariés.

Actuellement, en ce qui concerne la Scoff de Lyon, les choses « tournent » au jour le jour, si je puis dire, mais l'exploitation me paraît équilibrée. Il semble que le syndicat, en tout cas l'administrateur, entretienne des contacts avec les grands groupes laitiers voisins, pour rechercher un marché industriel de nature à procurer une solution valable pour tout le monde.

Nous suivons attentivement cette question et nous interviendrons pour aider à cette restructuration dès que nous aurons en main un programme industriel, c'est-à-dire quand nous seront présentées des propositions solides engageant l'avenir. Nous prêtons une attention toute particulière à la possibilité d'un réembauchage, dans les montages qui seront faits, des salariés dont vous avez parlé car, comme vous, je considère que l'emploi dans le milieu rural est très important.

Dans nos contacts, nous nous efforçons de prendre en compte ce problème, tout en veillant à ce que les 7 000 producteurs qui livrent des quantités de lait puissent retrouver, après accord, un rôle important susceptible de valoriser leur production.

M. Emmanuel Hamel. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Francis Geng.

M. Francis Geng. A l'heure où un état de guerre larvée s'installe entre certains pays producteurs de pétrole qui sont d'importants fournisseurs de la France — ce qui menace ses approvisionnements, non plus seulement en valeur monétaire, mais aussi en volume — le Gouvernement doit se préoccuper de plus en plus activement de rechercher des sources d'énergie de remplacement rapidement disponibles.

En matière de carburant liquide, le seul pouvant être produit d'une manière commerciale au cours des prochaines années est l'alcool éthylique. En outre, sa production pourrait être rendue plus rentable dès lors que les études nécessaires seraient conduites avec célérité.

En conséquence, comment se fait-il que les pouvoirs publics semblent persister dans leur refus d'une production expérimentale d'éthanol destiné à l'énergie? Son écoulement dans la carburation, au niveau d'usines pilotes, n'imposerait d'ailleurs pas de lourds sacrifices financiers pour l'Etat.

Le projet répondant le mieux à ces considérations est celui de l'usine de Mamers. Toutefois, à la suite de restructurations intervenues dans la production sucrière, cette usine a dû cesser ses activités, ce qui provoque de très graves difficultés pour les producteurs de betteraves et nuit à l'emploi et à la vie même de cette région. Ces difficultés, tous les élus de cette région — notamment notre collègue Pierre Gascher, ici présent — essaient de les résoudre avec vous.

Pourquoi l'expérience en cause semble-t-elle bloquée?

D'autres initiatives de même nature ont également été prises dans certains départements et je pense notamment à l'Aveyron où les producteurs de topinambours pourraient également participer à une bonne production d'alcool éthylique.

Le Gouvernement est-il prêt à favoriser la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. En effet, monsieur le député, vous-même et vos collègues de cette région avez à plusieurs reprises appelé mon attention et celle du Gouvernement sur le problème de Mamers.

Nous avons, vous le savez, essayé de sauvegarder à la fois l'emploi — et pour cela des négociations ont eu lieu avec les syndicats — et les intérêts des planteurs lors des restructurations nécessaires qui ont été entreprises. Malheureusement, en matière d'emploi, nous ne sommes pas parvenus aux résultats souhaités.

Le Gouvernement est très conscient de l'intérêt du problème que vous avez évoqué. Toutefois, il convient d'établir une distinction entre l'alcool qui peut être utilisé en tant que carburant pour les voitures automobiles ou les tracteurs et les produits synthétiques comme l'éthanol. Or, en cette matière, les techniques actuelles ne sont pas encore tout à fait au point. C'est du moins ce que pense mon collègue le ministre de l'industrie.

Des recherches sont en cours en collaboration avec le ministre de l'agriculture. En ce qui me concerne, je milite en faveur de la continuation d'une telle expérience dans des régions comme la vôtre, et sans doute pourrions-nous trouver rapidement une solution satisfaisante.

M. le président. La parole est à M. Morellon.

M. Jean Morellon. Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a un an vous preniez la tête du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires, qui, depuis, a été directement rattaché au Premier ministre. A l'évidence, s'est renforcé l'intérêt du Gouvernement pour le développement de l'agro-alimentaire. Après les rapporteurs, vous avez rappelé vous-même vos quatre objectifs majeurs : les conventions de développement pour les industries exportatrices ; le soutien à quatre secteurs pour le développement des exportations ou la réduction des importations : les fromages, les vins, les viandes et abats, les conserves de fruits et de légumes ; le renforcement des fonds propres des entreprises et enfin l'effort en faveur de la recherche. Compte tenu de ces axes et de l'actualisation du plan de développement du Massif central, à laquelle vous participiez hier à l'Élysée, sous la conduite du Président de la République, je vous poserai deux questions.

Quelle politique budgétaire peut attendre de vous cette région, qui est une zone rurale fragile?

L'homme de terrain que vous étiez hier se reconnaît-il dans le secrétaire d'Etat d'aujourd'hui? A-t-il, pour son premier projet de budget, les moyens financiers suffisants pour être efficace et souhait-il plus d'autonomie à l'avenir?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Je remercie M. Morellon de m'avoir posé une telle question. S'il le veut bien, je traiterai d'une manière plus générale de la politique de la montagne qui, selon certains, serait sacrifiée aux intérêts des grandes sociétés.

Le Gouvernement pratique une politique d'aide spéciale aux agriculteurs à l'égard non seulement du Massif Central mais des régions de montagne destinée à prendre en charge les suppléments de coûts de production puisque, dans une économie de marché, les produits sont vendus aux mêmes prix quelle que soit leur provenance. C'est ainsi que l'indemnité spéciale de montagne sera relevée de 75 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1981 et que la dotation en faveur des agriculteurs vient d'être augmentée de 50 p. 100. La prise en compte des coûts différentiels de production permet ainsi le développement de l'agriculture dans les régions difficiles.

Les décisions prises hier à l'Élysée tendent à conforter cette politique. Des conventions de développement seront signées avec diverses entreprises. Certaines d'entre elles ont déjà déposé des dossiers. Ces conventions permettront de soutenir l'action d'implantation et le développement à l'étranger, notamment dans les secteurs de la fromagerie et de la charcuterie.

Par ailleurs — et vous me donnez l'occasion de répondre à une autre question qui m'a été posée — des crédits du F.I.D.A.R. ou de mon département permettent de à de toutes petites entreprises, sans condition d'emploi ou d'exportation, d'être aidées pour augmenter leur activité de transformation des produits agricoles des régions de montagne.

D'autres mesures concernent la poursuite de la politique de désenclavement régional, le développement de l'institut de la viande et les recherches menées, notamment, en liaison avec l'I.N.R.A. et les universités de Limoges et de Clermont-Ferrand, pour mettre au point de nouveaux produits, susceptibles de satisfaire les consommateurs.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Goasduff, pour une première question.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le secrétaire d'Etat, la Bretagne subit de plein fouet la crise économique avec des conséquences désastreuses au niveau de la situation de l'emploi.

Dans cette région, le dynamisme n'a jamais manqué pour aller toujours plus loin, tant au niveau des techniques de production et des structures d'exploitation que de la transformation sur place des produits locaux.

La vocation agro-alimentaire de la Bretagne n'est donc pas à remettre en cause. J'ajoute que son développement constituerait une solution, partielle peut-être, mais non négligeable pour enrayer la crise qui sévit actuellement.

Les professionnels n'ont jamais manqué de fournir les efforts qui s'imposent mais, sans l'aide des pouvoirs publics, ces efforts risquent de demeurer vains.

C'est pourquoi je vous demande de m'exposer la politique que vous envisagez de conduire dans cette optique.

En fait, pouvez-vous m'indiquer quels sont vos projets pour le département du Finistère, et, sur un plan plus général, pour la Bretagne?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Le secrétariat d'Etat est conscient de l'importance du développement des industries agricoles et alimentaires dans l'Ouest de la France et plus particulièrement en Bretagne, qui fournit le tiers des emplois dans cette branche.

Parmi les industries les plus compétitives de cette région, on trouve en effet des industries du lait, d'abattage de viande, des salaisonneries, des conserveries de légumes et plusieurs entreprises de grand renom spécialisées dans la volaille.

Onze conventions de développement sont en cours de discussion tandis qu'une étude a été lancée sur ma demande dans le cadre du comité des investissements agricoles pour définir les meilleurs moyens de soutenir les conserveries, de poisson notamment.

Enfin, nous étudions avec les élus locaux la possibilité d'un effort en faveur de la biscuiterie et de la salaison.

Mais, bien entendu, j'en prends l'engagement, ces actions seront menées en liaison avec vous-même et vos collègues de la région de Bretagne.

M. Pierre Mauger. Très Lien!

M. le président. La parole est à M. Goasduff, pour une deuxième question.

M. le président. La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le secrétaire d'Etat, cette question portera sur l'un des secteurs les plus actifs de la Bretagne au niveau des industries agricoles et alimentaires, je veux parler de l'aviculture.

Cette activité s'est développée au cours des vingt dernières années dans des moments plus ou moins heureux. Le problème des éleveurs de poulets de chair est de produire plus pour fournir le marché national, mais aussi et surtout les marchés extérieurs.

Vous avez récemment accompli un voyage au Moyen-Orient et j'ose espérer que vous n'avez pas oublié, au cours de ce voyage, nos éleveurs de poulets de chair qui produisent spécifiquement pour l'exportation, notamment vers cette région. Les aviculteurs bretons sont très attentifs au développement de ces marchés. Ils ont investi lourdement tant en amont de leur production qu'en aval. Il s'agit aujourd'hui de savoir ce qu'ils peuvent attendre du choix qu'ils ont fait, encouragés en cela par les pouvoirs publics.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à la suite de votre voyage en Egypte, quelles conséquences pour les aviculteurs français peut-on tirer de ce voyage et, sur un plan plus général, quels développements des exportations en poulets de chair peuvent attendre les aviculteurs de l'Ouest qui ont lourdement investi pour cela ?

Les organisations laitières privées ou coopératives, devant un développement des résultats techniques et une amélioration des structures de nos exploitations agricoles à caractère familial, peuvent-elles espérer investir afin de répondre aux besoins de transformation ?

Si dans ce domaine un effort n'est pas accompli, nos organismes laitiers ne pourront plus, à très court terme, collecter la totalité de la production dans l'Ouest.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. L'aviculture, j'en suis bien conscient, nous procure un montant de recettes non négligeable puisque l'excédent des ventes représente plus d'un milliard de francs pour ce seul poste.

Lors de ce voyage en Egypte, deux industriels m'ont accompagné. Ils ont signé, je crois, quelques contrats. Je pense donc que nos ventes dans ce pays vont se développer.

D'une manière plus générale, cette mission m'a permis de constater qu'un certain nombre d'entreprises sont dynamiques et vont au devant des clients.

Le rôle du Gouvernement — le mien — est de leur apporter l'aide dont elles ont besoin sur les plans administratif et financier afin de faire avancer un peu plus rapidement les dossiers, et de leur permettre de surmonter les difficultés qui ne manquent pas de surgir à l'étranger, surtout dans un pays aux besoins énormes et dont la population croît de plus d'un million d'habitants par an, ce qu'on oublie parfois.

Cet Etat, ainsi que les entreprises égyptiennes, souhaite une politique d'aide et d'assistance pour développer la production. En ce sens, le fonds de promotion dont nous avons parlé tout à l'heure peut jouer son rôle en facilitant la conclusion de contrats à moyen terme favorables à la pénétration de nos entreprises et assortis de certaines garanties offertes par le Gouvernement analogues à celles qu'apportent des pays comme les Etats-Unis.

J'ai parlé tout à l'heure de l'application de la procédure de financement « I.X. », notamment pour la construction des poulaillers et, plus généralement, de nouveaux bâtiments. C'est un point important sur lequel vous aviez à plusieurs reprises appelé mon attention.

S'agissant du lait, je veillerai à ce que les crédits d'investissement destinés aux transformations soient accordés, dans le cadre du VIII^e Plan, aux entreprises de Bretagne. J'en profite pour indiquer à nos amis Bretons que le fonctionnement du fonds de promotion répond en partie à l'accroissement de la production.

M. Cornette, présent sur ces bancs, rapporteur du projet de loi d'orientation agricole, avait souligné lors de ce débat l'importance qu'il y avait à mettre en place ce fonds de promotion. Mais nous ne pourrions continuer à aller de l'avant, à utiliser à fond le potentiel de production agricole énorme dont nous disposons, tant dans votre région, monsieur le député, que dans les autres régions françaises, que si les producteurs, les entreprises et l'Etat assument en commun leurs responsabilités.

Le plafonnement des dépenses décidé par le Parlement européen risque de faire surgir des idées de « gel de la production », par exemple, ou de quotas. Nous avons le choix : ou nous nous orientons vers une telle politique qui est préjudiciable aux petites exploitations, aux régions en retard et, plus généralement, à notre pays, ou nous acceptons une politique de responsabilité qui, elle, sous-entend que les producteurs eux-mêmes comprennent l'intérêt de la mise en place du fonds de promotion.

Je suis persuadé que, vous-même, vous militiez pour expliquer aux producteurs bretons l'importance de la solution de ce problème.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Longuet.

M. Gérard Longuet. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais tout d'abord vous exprimer mes regrets de n'avoir pu suivre le débat sur le budget des industries agro-alimentaires, étant rapporteur d'une commission spéciale qui siégeait ce matin.

Ma question concerne la prime d'orientation agricole. En la matière, et d'une façon très légitime, l'administration s'efforce de faire du « sur-mesure » et d'adapter cette prime aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

Ce souci a des contreparties qui peuvent être fâcheuses pour l'entreprise candidate à un projet d'investissement. Il y a effectivement un domaine aléatoire, ou en tout cas un domaine d'incertitude en ce qui concerne, d'une part, les investissements matériels pris en compte, notamment selon l'origine géographique du matériel, d'autre part, le taux définitif retenu qui varie dans le cadre de la même région ou de la même industrie agro-alimentaire.

Il y a enfin une incertitude sur le minimum qui peut être retenu pour l'attribution d'une prime d'orientation agricole. Cette incertitude est renforcée par le développement de la procédure d'aide par le F.I.D.A.R. qui intervient en faveur de petites unités d'industrie agro-alimentaire, comme le montrent certains exemples excellents.

L'entreprise d'une certaine taille, candidate à l'investissement, est finalement très perplexe ; elle ne sait pas très bien ce qui l'attend et à qui elle doit s'adresser.

Monsieur le secrétaire d'Etat, pourriez-vous nous exposer la conception de vos services en la matière : souhaitez-vous garder l'esprit de « sur-mesure » qui présente un certain nombre d'inconvénients car il rend l'aide de l'Etat aléatoire, ou souhaitez-vous au contraire adopter des règles analogues à celles qui régissent l'octroi des primes de développement régional, lesquelles se voient appliquer des taux certes différents, notamment selon les zones, mais fixes et connus à l'avance ? Les entreprises peuvent ainsi préparer leurs plans de financement, sur des bases sûres, ce qui n'est pas le cas en matière de primes d'orientation agricole où la décision ultime dépend de vos services. Ce mécanisme aboutit à paralyser les décisions d'investissements connexes sans lesquelles le montage financier d'ensemble n'est pas possible.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Debatisse, secrétaire d'Etat. Monsieur Longuet, j'ai déjà expliqué ce matin les mécanismes d'attribution de la prime d'orientation agricole, mais je comprends que vous n'ayez pu être présent, et votre question me donnera l'occasion de préciser encore les conceptions du Gouvernement en la matière.

S'agissant des primes accordées pour le matériel, nous ne saurions à la fois souhaiter le renforcement des entreprises de matériel françaises et encourager l'acquisition de matériel étranger. Avant même de déposer leur dossier, les entreprises savent donc que l'utilisation, à qualité égale, de matériel étranger les privera presque à coup sûr du bénéfice des aides.

Quant au taux de la prime, il varie d'abord en fonction de la localisation des entreprises, ce qui permet de prendre en compte les disparités régionales, selon le souhait émis par le Parlement et par vous-même. Il varie aussi en fonction de la nature et de l'importance des engagements pris à l'étranger, puisqu'il s'agit de soutenir prioritairement la recherche de nouveaux débouchés. Si une entreprise désireuse de s'implanter à l'étranger prend des risques réels, il est logique que l'Etat lui consente, pour couvrir ces risques, un taux d'aide plus favorable que celui qu'il accorderait à une entreprise se contentant de maintenir le niveau de ses exportations.

Le minimum d'investissement donnant lieu à l'attribution de la prime est de 1 million de francs.

En ce qui concerne la procédure, le Premier ministre a souhaité que les entreprises n'aient à s'adresser qu'à un seul bureau. Ce bureau, installé à la préfecture, reçoit les industriels et les informe sur le niveau de la prime à laquelle ils peuvent prétendre en fonction de l'importance de l'investissement. Je travaille en liaison avec les directeurs départementaux de l'agriculture qui préparent les dossiers, de faible ampleur, au niveau du F.I.D.A.R., et qui traitent les dossiers importants en liaison avec la direction des industries agricoles et alimentaires.

Une telle procédure, loin de désavantager les entreprises dynamiques, les favorise. Ne s'en plaignent un peu que celles qui avaient pris l'habitude d'un système automatique qui leur permettait de recevoir sans effort particulier des aides dont le montant était connu à l'avance. C'est la nécessité de redéployer les crédits qui m'a conduit à vous proposer la modification du système antérieurement utilisé.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : VI. — Industries agricoles et alimentaires ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : 12 832 620 francs ;
- « Titre IV : 206 250 000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 2 800 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 1 227 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 304 900 000 francs ;
 - « Crédits de paiement : 57 740 000 francs. »
- Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix le titre III.

M. Jacques Chamade. Le groupe communiste vote contre ce titre, de même qu'il votera contre les titres IV, V et VI.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant les industries agricoles et alimentaires.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Services du Premier ministre (suite) :

I. — Services généraux (suite) : aménagement du territoire ; (Annexe n° 34. — M. Paul Alduy, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XV, de M. Pascal Clément, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Services du Premier ministre (suite) :

IV. — Commissariat général du Plan :

(Annexe n° 38. — M. Michel Rocard, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome XVI, de M. Roger Gouhier, au nom de la commission de la production et des échanges) ;

Territoires d'outre-mer :

(Annexe n° 14. — M. Gaston Flosse, rapporteur spécial ; avis n° 1980, tome V, de M. Pierre Raynal, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1981, tome VI, de M. Claude Biwer, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

